

*OPÉRATION GRAND SITE
« CITÉ DE MINERVE, GORGES DE LA CESSÉ ET DU BRIAN »*

PROGRAMME
D'ACTION
2019-2023

—
TOME 2



Préambule

AXE 1 – RÉVÉLER LES PAYSAGES ET FAVORISER LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS

Action de référence 1 : Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causse, canyons et vignobles du Minervo » p. 8

- Action 1.1** : Priorisation et mise en œuvre des actions du plan de paysage p. 10
Action 1.2 : Mise en place d'une assistance architecturale et paysagiste p. 12
Action 1.3 : Requalification du panorama sur la cité de Minerve depuis la Pujade p. 14

Action de référence 2 : Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés p. 16

- Action 2.1** : Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'implantation des containers déchets p. 18
Action 2.2 : Opération d'enlèvement d'épaves, suppression des dépôts sauvages et lutte contre la cabanisation p. 20
Action 2.3 : Mise en œuvre des travaux d'aménagement des routes et des voies (hors traversées de villages) p. 22
Action 2.4 : Élaboration et mise en œuvre d'un protocole d'effacement des réseaux aériens dans le grand paysage p. 24

Action de référence 3 : Élaboration d'un schéma de développement agricole p. 26

- Action 3.1** : Aménagement viticole à La Livinière p. 28
Action 3.2 : Aménagement viticole à La Caunette p. 30
Action 3.3 : Mise en valeur des potentialités viticoles des causse p. 32

AXE 2 - CONNAÎTRE, PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET URBAIN

Action de référence 4 : Réalisation de l'inventaire des patrimoines du Grand Site (patrimoine hydraulique, pierre sèche, ...) p. 36

Action de référence 5 : Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers) p. 38

- Action 5.1** : Accompagnement du Musée de Minerve par la chargée de mission Musées du Pays d'Art et d'Histoire p. 42
Action 5.2 : Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du Musée de Minerve p. 44
Action 5.3 : Étude de faisabilité pour l'organisation d'un événement « Grand Site » p. 46

Action de référence 6 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages p. 46

- Action 6.1** : Restauration de l'église Saint Laurent à Azillanet p. 48
Action 6.2 : Restauration de l'église Saint Geniès à Cessero p. 50
Action 6.3 : Réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption et du porche à La Caunette p. 52
Action 6.4 : Réhabilitation de l'église Notre Dame du Spasme à La Livinière p. 54
Action 6.5 : Sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint Sauveur à La Livinière p. 56

Action de référence 7 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages (dont traversées de village de villages) p. 58

- Action 7.1** : Mise en valeur des abords du village (dont Théâtre de verdure) Azillanet p. 60
Action 7.2 : Mise en valeur du cœur du village et de ses abords Cessero p. 62
Action 7.3 : Mise en valeur du cœur du village et de ses abords La Caunette p. 64
Action 7.4 : Mise en valeur du cœur du village et de ses abords La Livinière p. 66
Action 7.5 : Mise en valeur des abords du village Siran p. 68

AXE 3 - AMÉLIORER L'ACCUEIL, ORGANISER LA VISITE ET ENRICHIR SON CONTENU

Action de référence 8 : Élaboration d'un plan de gestion des APN, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels p. 72

Action 8.1 : Mise en place d'un dispositif de surveillance et prévention dans les espaces naturels p. 74

Action de référence 9 : Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélo et campings cars) p. 76

Action 9.1 : Création d'aires d'accueils résidents et visiteurs à La Caunette p. 78

Action 9.2 : Aménagement de l'aire d'accueil et d'information à Vélioux p. 80

Action 9.3 : Réhabilitation de la passerelle de Coupiat p. 82

Action 9.4 : Mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte inter Grands Sites p. 84

Action de référence 10 : Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces...) p. 86

Action 10.1 : Mise en place d'un réseau des ambassadeurs p. 88

Action 10.2 : Conception et diffusion d'outils de communication touristique p. 90

AXE 4 – METTRE EN PLACE UNE GESTION PÉRENNE DU GRAND SITE ET DES OUTILS D'ÉVALUATION

Action 11 : Assurer l'animation de l'OGS p. 94

Action 12 : Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants...) p. 96

Action 13 : Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages p. 98

Action 14 : Mise en place d'un observatoire local de la fréquentation p. 100

Action 15 : Mise en place des outils de suivi/évaluation du programme OGS p. 102

Tableau synoptique du programme d'actions 2019-2023 p. 104



PRÉAMBULE

Le Tome 2 constitue la partie opérationnelle de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dite « le programme d'actions 2019-2023 ».

L'Opération Grand Site est bâtie autour de la notion de « révélation » de ce territoire singulier. Ce territoire est singulier par sa géologie, ses paysages de gorges et de causses, ses nombreux points de vue, sa biodiversité, son patrimoine archéologique, le catharisme, ses cœurs de villages, son petit patrimoine rural, la vigne et le vin. Tous ces éléments matériels et immatériels contribuent à la valeur patrimoniale du site, et constituent « l'esprit des lieux » du Grand Site. Au travers de la démarche OGS, les élus souhaitent préserver, gérer et mettre en valeur tout ce qui fait la spécificité et la singularité de ce territoire dans toutes ses composantes patrimoniales.

Pour « révéler le Grand Site » le programme d'actions de l'OGS prévoit de :

- révéler les paysages du Grand Site et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers,
- connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain,
- améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu,
- mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation.

Ce document permet de partager une méthode opérationnelle, d'établir les priorités, bâtir une programmation financière phasée dans le temps et soutenable par les collectivités.

Les axes du programme d'actions :

- Axe 1** Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
- Axe 2** Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
- Axe 3** Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
- Axe 4** Mettre en place une gestion pérenne du grand site et des outils d'évaluation

Typologie des fiches actions :

Pour chacun des quatre axes thématiques, il y a deux types de fiches actions :

- **la Fiche Action de référence** : elle concerne des actions de type études ou schémas qui vont permettre de traiter globalement une thématique à l'échelle du Grand Site, précisant où, quand, et comment le site va être préservé/aménagé dans les années qui viennent. Elle permet de partager les valeurs, objectifs et grands principes d'aménagement thématique, de coordonner et mettre en cohérence les actions induites en les priorisant. Elles seront réalisées dans la mesure du possible avant des opérations plus ciblées et devront être présentées en Commission Départementale des Sites (CDNPS),

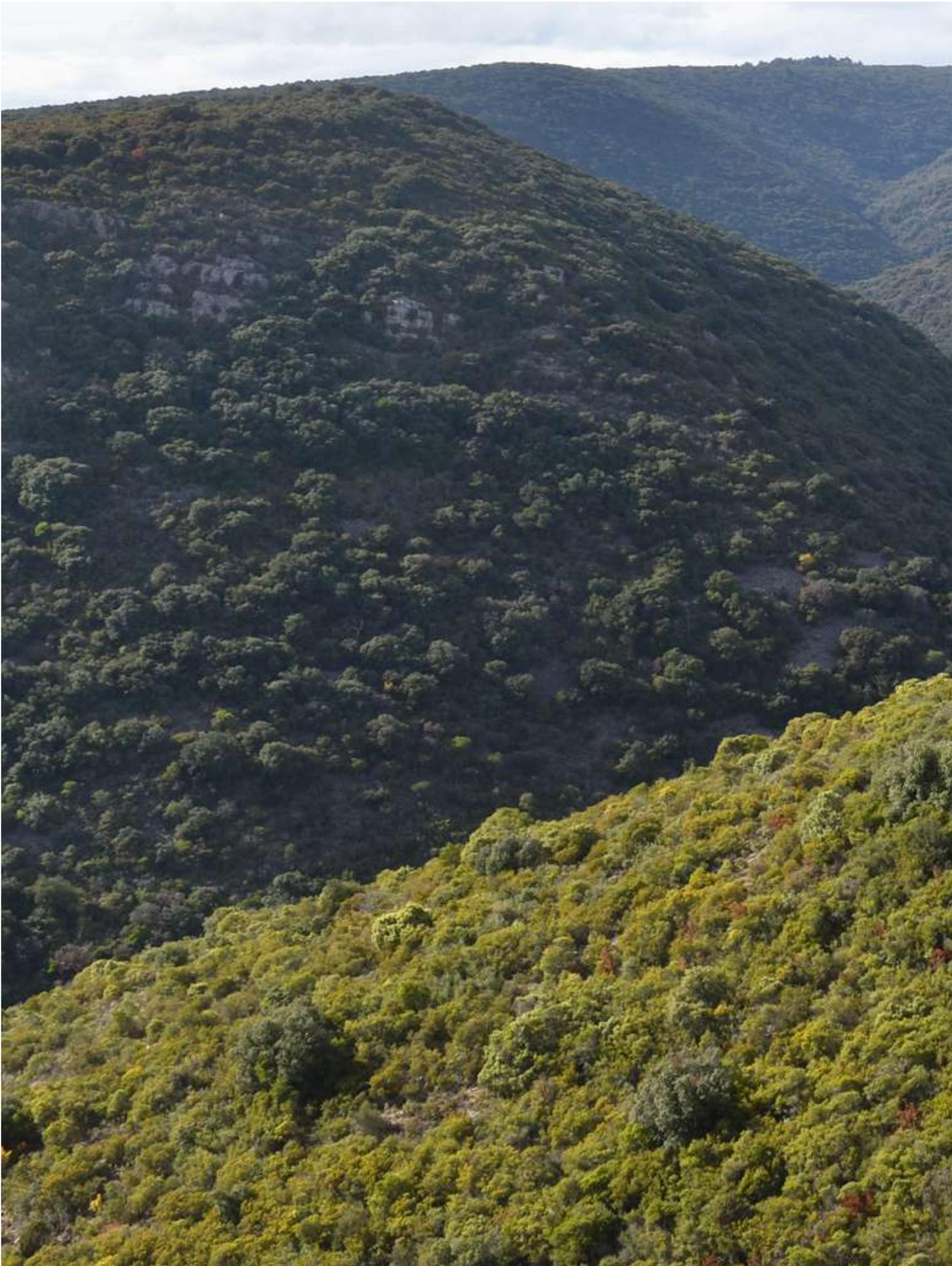
- **la Fiche Action** : elle concerne des actions prioritaires souhaitées localement. Elle étudie à une échelle donnée les projets et leurs mises en œuvre. Selon la nature des actions et des aménagements, certains projets seront examinés en CDNPS.

Toutes ces fiches actions vont servir de support pour permettre à chaque maître d'ouvrage d'établir un cahier des charges de l'action qui sera à établir en temps voulu en vue d'anticiper et d'établir les demandes d'autorisations de travaux et les dossiers de demandes de subventions. Ces fiches précisent toutes un maître d'ouvrage, un coût estimatif, un calendrier prévisionnel...

Un bilan de l'état d'avancement des actions sera régulièrement présenté aux Comité Technique et Comité de Pilotage de l'OGS.



Vignes en bord de Cesse - © G. Souche



An aerial photograph of a vast, forested landscape. The terrain is hilly and covered in dense green trees. In the center, a white dashed rectangular box contains the text 'Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers'. The text is in a bold, white, sans-serif font. The background shows a mix of green and brownish-green foliage, suggesting a natural, undisturbed environment.

**Révéler les
paysages et
favoriser la
préservation
dynamique
des équilibres
paysagers**

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 1	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervo »

BESOINS :

La qualité paysagère peut être préservée et améliorée durablement en dotant le Grand Site d'un outil cadre commun d'aide à la décision en matière d'aménagement, d'urbanisme et de gestion architecturale et paysagère.

Un tel outil est le résultat d'une volonté exprimée collectivement par les élus du Grand Site, par les élus du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, par les élus du Pays d'Art et d'Histoire, par les élus du Conseil départemental de l'Hérault et par la DREAL Occitanie.

OBJECTIFS :

- Développer et promouvoir une culture paysagère commune,
- Partager les enjeux et les objectifs de qualité paysagère,
- Donner du sens et mettre en cohérence les initiatives et les outils d'aménagement et d'urbanisme,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour agir,
- Se doter d'un programme d'actions et d'un recueil de bonnes pratiques/recommandations à suivre,
- Préciser les orientations en matière de préservation, gestion et mise en valeur des paysages et alimenter un second programme OGS.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer le Plan d'actions paysage « Causses, canyons et vignobles du Minervo ».

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

- s'est associé au Pays Haut Languedoc et Vignobles, gestionnaire de l'OGS,
- pour co-animer cette étude/schéma qui suit la méthodologie nationale des Plans de paysage et qui concerne le territoire des 10 communes concernées, tout ou partie, par l'unité paysagère « Causses, canyons et vignobles du Minervo » du Pnr HL soit les communes suivantes : Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux (communes en OGS), Aigues Vives, Agel et Saint-Jean-de-Minervo (autres communes du Parc, situées en limite d'OGS),
- après élaboration d'un cahier des charges, obtention des cofinancements et appel d'offres, a choisi un prestataire chargé d'élaborer cette étude,
- a mis en place une gouvernance de l'étude dédiée avec plusieurs instances : un groupe projet, un comité technique, un comité de pilotage, des ateliers participatifs.

Cette étude se réalise en plusieurs étapes :

- diagnostic partagé : analyse, caractérisation, identification et qualification des structures et dynamiques paysagères, forces, faiblesses, menaces, atouts, attentes,
- enjeux paysagers,
- formulation d'objectifs de qualité paysagère spatialisés,
- proposition d'un plan d'actions et de préconisations avec leur traduction réglementaire, contractuelle, pédagogique...

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Cette étude a été lancée lors d'un premier comité de pilotage en septembre 2017.
Le diagnostic a été présenté au second comité de pilotage en juillet 2018.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Communes CdC CD34 Région DREAL, UDAP, DDTM Autres membres du Comité de pilotage	Co-animation et appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x					52 500,00		CD34 Région État (DREAL)
				TOTAL		52 500,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le Plan de paysage sera établi et validé par les collectivités et en CDNPS.
Le cahier de recommandations architecturales et paysagères sera conçu et diffusé.
Un comité de suivi sera mis en place pour veiller à la mise en œuvre du programme d'actions.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les actions du Plan de paysage seront progressivement mises en œuvre.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

Fiche 1.1 : Priorisation et mise en œuvre des actions du Plan de paysage.

FICHE ACTION 1.1	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Priorisation et mise en œuvre des actions du Plan de paysage

BESOINS :

Le Plan de paysage ne sera pas opposable. Il va néanmoins donner des éléments d'orientations pour accompagner d'un point de vue paysager toutes les politiques sectorielles. Son plan d'actions comportera des actions relevant de domaines très différents, et de portée très différente, programmatrice, opérationnelle d'études, de travaux, de communication... Chacune de ces actions devra être portée par un maître d'ouvrage, et accompagnée, mise en œuvre avec des partenaires...

La bonne mise en œuvre de l'OGS, dans la perspective du label Grand Site de France (GSF), va nécessiter la réalisation de certaines actions de restauration, préservation et mise en valeur paysagère qui vont être proposées dans le plan d'actions du Plan de paysage.

OBJECTIFS :

- Organiser la priorisation et la mise en œuvre du plan d'actions du Plan de paysage qui concerne le périmètre de l'Opération Grand Site (OGS),
- Assurer l'accompagnement et le suivi de ces actions dans le temps,
- Contribuer à mettre en œuvre les différentes phases de l'OGS jusqu'à l'obtention du label GSF.

PRINCIPE :

Ils'agit d'assurer l'animation/suivi/coordination/évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du Plan de paysage.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, gestionnaire de l'OGS et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, se chargeront de mettre en place et animer un comité de suivi du Plan de paysage qui associe les services concernés, et mobiliser du temps d'ingénierie de leurs chargés de missions pour :

- accompagner à la priorisation des actions du Plan de paysage,
- assurer l'animation/coordination du plan d'actions du Plan de paysage,
- assurer l'accompagnement et le suivi des opérations du Plan de paysage liées à l'OGS, portées par les différents maîtres d'ouvrages publics et privés,
- organiser l'évaluation du plan d'actions du Plan de paysage.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Depuis janvier 2015, le Pays-Haut Languedoc et Vignobles et le Parc naturel régional du Haut Languedoc travaillent en étroite partenariat sur la mise en œuvre du Plan de paysage lancé en septembre 2017 et porté par le Pnr HL.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles et Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Communes CdC CD34 Région DREAL, UDAP, DDTM Autres membres du Comité de suivi	Co-animation Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x	x	x	x	Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

Les actions prioritaires du Plan de paysage sont mises en œuvre, accompagnées et suivies.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les autres actions du Plan de paysage seront progressivement mises en œuvre.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causes, canyons et vignobles du Minervoies ».</p> <p>Fiche 1.1 : Assurer l'animation de l'OGS.</p>
------------------------------------	---

FICHE ACTION 1.2	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Mise en place d'une assistance architecturale et paysagiste

BESOINS :

La qualité paysagère peut être préservée et améliorée durablement en dotant le Grand Site d'un accompagnement individualisé auprès de l'ensemble des pétitionnaires.

OBJECTIFS :

- Offrir un nouveau service mutualisé de conseil de proximité aux porteurs de projets (élus, habitants, agriculteurs) du Grand site,
- Accompagner les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de restauration, d'extension et/ou de construction, afin de faire émerger des projets s'inscrivant harmonieusement dans le paysage (qualité architecturale, insertion paysagère) et en cohérence avec les recommandations du Plan de paysage,
- Partager une culture commune de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le Grand Site tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre en place, sur le Grand Site, un nouveau service auprès des pétitionnaires destiné à accompagner la conception de projets de qualité tant sur le plan architectural que paysager.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage fera appel à un professionnel, issu du milieu libéral, dans le cadre d'une prestation de service rémunérée.

Il s'agit de :

- élaborer un cahier des charges de la mission,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (architecte/paysagiste),
- sélectionner le prestataire,
- conventionner avec ce prestataire pour une durée de 3 ans.

Le protocole de travail qui fera l'objet de la convention de prestation de service pourra s'inspirer de celui mis en place dans le cadre du Plan d'Action Paysage des « Causses, Canyons et Vignobles du Minervois » et de démarches similaires déjà mises en œuvre sur d'autres Grands Sites :

a) En amont de l'instruction des dossiers de demande de PC et/ou de PA :

Le pétitionnaire prend RDV en mairie.

La commune analyse le projet au vu de son projet communal et de son document d'urbanisme.

Le pétitionnaire prend ensuite RDV avec l'architecte conseil.

Ce service est offert aux habitants et aux collectivités intervenant sur le Grand Site. Ce conseil aide le porteur de projet à respecter les objectifs de qualité paysagère et à prendre en compte les recommandations du Plan de paysage en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Une rencontre est organisée sur le lieu du projet en présence du pétitionnaire, de son maître d'œuvre, et d'un élu municipal.

Lors de cette rencontre, l'architecte conseil examine les intentions du projet, et émet un ensemble de recommandations.

Suite à cette rencontre, l'architecte conseil rédige une fiche avis qu'il transmet au pétitionnaire, en annexe à son dossier de demande de permis.

Si nécessaire, selon la nature de l'opération, le Pays, gestionnaire OGS, organise sur le terrain une réunion en présence des services de l'État (DREAL, UDAP, DDTM), du Pnr HL, du maire de la commune concernée et, selon les projets, de la chambre d'agriculture. Ceci afin de rassembler en un même lieu tous les acteurs amenés à se prononcer à un moment donné sur un dossier et de façon à engager un dialogue constructif et donner toutes les chances aux projets de se réaliser.

b) Instruction des dossiers de demande de PC et/ou de PA :

Une fois que le dossier est finalisé, il est déposé en mairie. Selon la nature du document d'urbanisme en vigueur, il est alors instruit soit par la mairie, soit par la Communauté de Communes Sud Hérault (service instructeur chargé de l'urbanisme). Si un projet concerne le site classé, le PC ou le PA relève de l'autorisation du ministère ou du préfet de département, après examen par la CDNPS, au cours de laquelle la DREAL présente le dossier, avec l'avis de l'UDAP, et dans laquelle siège aussi le Pnr HL.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a mis en place une mission d'architecte conseil à titre exploratoire.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC, Pnr HL CAUE, Chambre d'agriculture CD34, DREAL, UDAP, DDTM	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x	x	x		15 000,00/an (prestation de service)		Communes CD34 État (DREAL)
TOTAL						45 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'assistance architecturale et paysagiste sera mise en place dès janvier 2020 pour accompagner tous les projets publics et privés. La qualité architecturale et paysagère des aménagements (restauration, extension, construction neuve) sera améliorée. Les recommandations du Plan de paysage seront intégrées dans les documents d'urbanisme.

PERSPECTIVES POST 2023 :

L'assistance architecturale et paysagiste sera poursuivie sous réserve des financements et élargie à d'autres communes.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'action paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervois ». Fiche 1.1 : Priorisation et mise en œuvre des actions du Plan de paysage.
------------------------------------	---

FICHE ACTION 1.3	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Requalification du panorama sur la cité de Minerve depuis la Pujade

BESOINS :

La mise en valeur des paysages et l'amélioration de la qualité de la découverte passent par la mise en valeur des principaux points de vue déjà identifiés.

Parmi ces points de vue, le panorama de la Pujade est déjà considéré comme site d'intérêt touristique et répertorié comme tel dans les outils de communication.

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur les éléments paysagers emblématiques du Grand Site,
- Révéler les perspectives sur la cité de Minerve et son insertion dans les causses et à la confluence de deux gorges,
- Révéler l'enchaînement successif des différents plans paysagers du Sud vers le Nord,
- Améliorer la qualité de la découverte du Grand Site.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre en valeur le panorama de la Pujade dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié, qui associe les services concernés,
- organiser une visite de terrain, pour partager les enjeux/objectifs de mise en valeur,
- élaborer un cahier des charges de la mission d'étude préalable d'aménagement paysager,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (paysagiste concepteur,...),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser l'étude préalable par le prestataire,
- la soumettre pour avis aux services concernés en vue d'une présentation en commission départementale des sites (CDNPS),
- après avis favorable de la commission des sites, réaliser les travaux d'aménagement.

Il s'agit bien de réaliser un aménagement léger :

- requalification du mobilier existant (garde corps...),
- matérialisation des places de stationnement,
- installation d'une table d'orientation,
- intégration paysagère.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de Minerve	Pays Pnr HL CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET CÔÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x				5 000,00		État (DREAL)
			x				10 000,00	
TOTAL						15 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le panorama de la Pujade sera requalifié.

Ce nouvel outil de lecture et de compréhension des paysages sera réalisé.

L'organisation et la qualité paysagère du Grand Site auront commencé à être révélés.

PERSPECTIVES POST 2023 :

En application du schéma d'interprétation des patrimoines, d'autres travaux de restauration, aménagement et mise en valeur seront réalisés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causes, canyons et vignobles du Minervois ».

Fiche 1.1 : Priorisation et mise en œuvre des actions du Plan de paysage.

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 2	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés

BESOINS :

La qualité paysagère du Grand Site peut être fortement améliorée tant au profit des habitants que des visiteurs en traitant au cas par cas les dégradations et altérations paysagères qui nuisent à l'image d'ensemble du site (espaces dégradés, points noirs paysagers...).

OBJECTIFS :

- Partager l'état des lieux des points noirs paysagers et des secteurs dégradés sur le Grand Site,
- Se doter d'un plan d'actions de restauration paysagère,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour supprimer les points noirs paysagers et restaurer les secteurs dégradés.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser le schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés dans le Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un comité de pilotage/ groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- élaborer un cahier des charges de la mission pour établir le schéma,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (paysagiste concepteur),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser le schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés du Grand Site.

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés pour réaliser l'état des lieux (Communes, Associations locales, Communauté de Communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Conseil départemental...), et partager le plan d'actions,
- réaliser d'abord un inventaire précis et exhaustif sur le terrain,
- puis compiler les données et en faire la synthèse cartographique,
- puis établir un plan d'actions qui devra être mis en œuvre par les collectivités,
- enfin suivre et évaluer la mise en œuvre de ce plan d'actions.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes Propriétaires Associations locales CdC, Pnr HL, CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x				15 000,00		CD34 État (DREAL)
TOTAL						15 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés sera établi et validé par les collectivités et en CDNPS.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Le plan d'actions de restauration paysagère sera entièrement réalisé sur le terrain.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 2.1 : Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'implantation des containers déchets.</p> <p>Fiche 2.2 : Opération d'enlèvement d'épaves, suppression des dépôts sauvages et lutte contre la cabanisation.</p> <p>Fiche 2.3 : Mise en œuvre des travaux d'aménagement des routes et des voies (hors traversées de villages).</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 2.1	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'implantation des containers déchets

BESOINS :

La qualité paysagère du Grand Site peut être fortement améliorée tant au profit des habitants que des visiteurs en traitant le parc de containers déchets (intégration paysagère...) tout en veillant à la qualité du service rendu aux habitants et aux visiteurs.

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux souhaite améliorer son parc de bornes de collectes d'emballages (papiers/plastiques, verre...).

OBJECTIFS :

- Partager l'état des lieux du parc de bornes de collecte de déchets ménagers sur le Grand Site,
- Se doter sur le Grand Site d'un parc de bornes de collecte avec un haut niveau d'intégration paysagère,
- Témoigner de manière concrète et efficace des effets de la démarche Grand Site auprès des habitants,
- Retrouver une qualité paysagère remarquable par les visiteurs dans les secteurs fréquentés du site classé et de ses abords.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre un schéma d'implantation des containers déchets propre au Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- organiser des rendez-vous sur le terrain en présence des maires et du chargé de mission OGS, afin de poser le diagnostic de chacun des équipements présents (bornes de collecte et containers semi-enterrés), et établir une fiche descriptive de synthèse par équipement,

- organiser une visite sur le terrain, en présence de la DREAL et de l'agence technique départementale, pour faire le tour des points de collecte qui nécessitent un dispositif d'intégration paysagère, et valider avec les partenaires la localisation et la nature des travaux à effectuer,
- élaborer le programme prévisionnel de travaux à réaliser,
- rechercher les financements,
- réaliser les travaux d'aménagement souhaités.

Dans le cadre de la phase état des lieux, il s'agit bien de :

- proposer de nouveaux types d'équipements de collecte homogènes et harmonisés (matériau, volume, formes et couleurs...), en fonction des types d'usages,
- identifier avec les communes les containers devant être remplacés et/ou déplacés,
- installer et/ou déplacer ces containers selon contraintes techniques, emprise foncière, proximité des habitations, stationnement, organisation des tournées, intégration paysagère,
- prévoir, pour certains de ces équipements, un dispositif d'intégration paysagère adéquat si cela s'avère nécessaire.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Un courrier d'intention a été envoyé par la Communauté de Communes aux communes en juillet 2018.

Un premier rendez-vous technique s'est tenu en septembre 2018 entre la Communauté de Communes et le Pays.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Communauté de Communes du Minervois au Caroux	Communes Pays CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x					Temps passé d'ingénierie		
		x	x				30 000,00	Communes CD34 État (DREAL)
TOTAL						30 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

La totalité des containers déchets aura été traitée (remplacement, déplacement et/ou intégration).
Une action de communication aura eu lieu.

La qualité paysagère du Grand Site aura commencé à être restaurée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 2.0 : Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés.
------------------------------------	---

FICHE ACTION 2.2	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Opération d'enlèvement d'épaves, suppression des dépôts sauvages et lutte contre la cabanisation

BESOINS :

La qualité paysagère du Grand Site peut être fortement améliorée tant au profit des habitants que des visiteurs en supprimant les épaves de véhicules, les dépôts sauvages de matériaux et en résorbant le phénomène de cabanisation.

OBJECTIFS :

- Supprimer toutes les épaves et les dépôts sauvages de matériaux,
- Résorber le phénomène de cabanisation aux abords des villages et dans les espaces naturels,
- Témoigner de manière concrète et efficace des effets de la démarche Grand Site auprès des habitants,
- Retrouver une qualité paysagère remarquable par les visiteurs dans les secteurs fréquentés du site classé et de ses abords.

PRINCIPE :

En application du schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés, il s'agit de mettre en œuvre une opération collective et mutualisée d'enlèvement sur terrains publics et privés.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Concernant l'enlèvement des épaves et des dépôts sauvages, le maître d'ouvrage se chargera de :

- rencontrer chaque commune et identifier un élu et/ou technicien référent,

- accompagner l'information des propriétaires (envoi d'un courrier type, rapport de constat...),
- élaborer une convention type d'autorisation d'enlèvement,
- récupérer les signatures des conventions avec les propriétaires sur une durée de 3 mois,
- calibrer la mission d'enlèvement sur la base des sites à traiter et des autorisations obtenues,
- élaborer un cahier des charges de la mission,
- réaliser une prise de photos de chacun des sites (état initial),
- réaliser la mission d'enlèvement sur une durée de 6 mois : choix d'un prestataire après appel d'offres,
- réaliser une prise de photos après opération (état final).

Concernant les installations légères et temporaires aux abords des villages (caravanes...), toujours en lien avec les communes, le maître d'ouvrage se chargera de :

- aller à la rencontre des habitants hébergés dans ces installations,
- faire un retour auprès de chaque commune,
- étudier, au cas par cas, les marges de manœuvre possibles pour faire en sorte que des solutions soient trouvées pour libérer ces espaces et que leurs occupants puissent être relogés dans de meilleures conditions ailleurs,
- remettre en état le site.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Certains points noirs paysagers ont déjà été identifiés sur les communes.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes Propriétaires CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x					15 000,00 (enlèvement)	État (DREAL)
TOTAL						15 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

La totalité des épaves et des dépôts sauvages de déchets et/ou de matériaux sera enlevée.
 Une partie des installations légères sera évacuée.
 Une action de communication aura eu lieu.
 La qualité paysagère du Grand Site aura commencé à être restaurée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les installations légères seront progressivement enlevées.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

Fiche 2.0 : Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés.

FICHE ACTION 2.3	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Mise en œuvre des travaux d'aménagement des routes et des voies (hors traversées de villages)

BESOINS :

La grande majorité des touristes visitent le Grand Site en voiture et c'est de la route qu'ils découvrent les paysages et les villages.

De plus, certains chemins et pistes de surveillance et d'appui à la lutte DFCI découpent le couvert végétal et impactent le paysage.

La qualité paysagère du Grand Site peut être préservée et mise en valeur tant au profit des habitants que des visiteurs en réalisant des travaux de qualité sur tous les types d'itinéraires routiers de desserte et de découverte.

Le Conseil départemental de l'Hérault (CD34) souhaite réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien des routes et des voies dont il gestionnaire, dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Réaliser des travaux d'aménagement des routes et des voies de qualité sur le Grand Site,
- Préserver et mettre en valeur les itinéraires de découverte des paysages,
- Témoigner de manière concrète et efficace des effets de la démarche Grand Site auprès des habitants,
- Retrouver une qualité paysagère, remarquable par les visiteurs, dans les secteurs fréquentés du site classé et de ses abords.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien des routes et des voies considérés comme prioritaires de manière qualitative.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage, se chargera de :
- établir un protocole de travaux pour les routes et les pistes (hors villages),
 - associer tous les acteurs concernés du Grand

Site (élus des communes, services de l'État...) à la programmation envisagée de travaux,

- mettre en place une instance locale de concertation qui associe les services concernés et qui puisse faire le point chaque année sur les opérations (études et travaux) souhaités dans le Grand Site l'année N+1,

- avant chaque lancement d'opération, organiser une visite de terrain en présence des services concernés pour partager les principes d'aménagement,

- élaborer un dossier technique de présentation,
- le soumettre pour avis aux services concernés, en vue d'une présentation éventuelle en commission départementale des sites (CDNPS),

- après avis favorable de la commission des sites, réaliser les travaux routiers.

Les travaux d'aménagement routier sur le Grand Site doivent se réaliser dans le cadre d'une approche globale qui considère et traite les éléments suivants :

- les continuités écologiques,
- les voies motorisées (accotements, limites de chaussée...) et les voies douces (matériaux, gabarits, signalisation de police et signalétique...),
- les tronçons routiers non encore requalifiés,
- les tronçons routiers pour lesquels une requalification partielle s'impose,
- les abords des axes routiers : il s'agit de réduire au minimum les équipements liés à la voirie au profit du grand paysage (peinture au sol, glissières de sécurité...). Ils doivent être maintenus et ou restaurés de la manière la plus neutre possible (abords naturels, restauration de murets en pierres sèches, plantation d'essences locales...),
- les cônes de vision : ils participent à la mise en valeur des composantes patrimoniales du grand paysage. Il s'agit d'entretenir sur certains tronçons la végétation de façon à la maintenir suffisamment basse afin de conserver toute l'année depuis la route, des points de vue remarquables,

- les points d'arrêts ou délaissés routiers : si certains sont conservés, il s'agit de les aménager de la manière la plus qualitative qui soit (intégration paysagère, aménagements discrets, accessibilité, sécurisation...).

Les travaux d'entretien des chemins et des pistes doivent également se réaliser dans le cadre d'une approche globale qui prenne en compte les incidences visuelles.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Une première réunion locale de concertation s'est tenue en novembre 2017 entre les services de l'État et l'agence technique départementale Vignobles Ouest.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Conseil départemental de l'Hérault	Communes Pays Pnr HL DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x	x	x	x			
TOTAL						Non déterminé		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'instance locale de concertation se sera réunie 1 fois/an.

Les principes d'aménagement définis collectivement seront appliqués.

De nouveaux travaux (abords de routes et chemins, création de cônes de vision, aménagement de délaissés) auront été réalisés.

La qualité paysagère du Grand Site le long des routes et dans les espaces naturels aura commencé à être restaurée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

De nouveaux travaux continueront d'être réalisés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 2.0 : Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés.</p> <p>Fiche 7.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages (dont traversées de villages).</p>
------------------------------------	---

FICHE ACTION 2.4	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Élaboration et mise en œuvre d'un protocole d'effacement des réseaux aériens dans le grand paysage

BESOINS :

La qualité paysagère du Grand Site peut être fortement améliorée tant au profit des habitants que des visiteurs en procédant progressivement à l'effacement (ou au déplacement) des tronçons de réseaux aériens (mats supports, câbles...) tout en veillant à maintenir une fourniture en énergie de qualité.

Les communes souhaitent que les opérateurs concernés poursuivent les travaux de mise en discrétion de leurs réseaux aériens dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Effacer et/ou déplacer les tronçons de réseaux aériens sur le Grand Site,
- Maintenir une fourniture en énergie de qualité,
- Témoigner de manière concrète et efficace des effets de la démarche Grand Site auprès des habitants,
- Retrouver une qualité paysagère remarquable par les visiteurs, dans les secteurs fréquentés du site classé et de ses abords.

PRINCIPE :

Il s'agit de construire et mettre en œuvre progressivement une démarche collective et coordonnée d'effacement et/ou de déplacement des réseaux aériens dans le Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage, se chargera de :

- organiser une réunion d'information/sensibilisation avec tous les opérateurs de réseaux (ENEDIS, Hérault Énergies, Orange, RTE...) et les collectivités concernées (Communes, CD34...),
- construire avec les opérateurs de réseaux, les collectivités et les services concernés un protocole de travaux spécifique au Grand Site,
- associer tous les acteurs concernés du Grand Site (élus des communes, services de l'Etat...) à la programmation envisagée de travaux,
- mettre en place une instance locale de concertation qui associe les services concernés et qui puisse faire le point chaque année sur les opérations (études et travaux) souhaités dans le Grand Site l'année N+1,
- avant chaque lancement d'opération, organiser une visite de terrain en présence des services concernés pour partager et valider les principes d'aménagement,
- veiller à ce que les opérateurs élaborent un dossier technique de présentation, puis le soumettent pour avis aux services concernés, en vue d'une présentation éventuelle en commission départementale des sites (CDNPS), puis, après avis favorable de la commission des sites, réalisent les travaux.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2018, sur la commune de Minerve, ENEDIS a déjà procédé à la suppression d'un poteau électrique aux abords de la cité et des câbles liés qui traversaient les gorges du Brian. D'autres lignes ont également été supprimées (lignes électriques sur les causses de Mayranne et de Minerve, lignes téléphoniques sur le causse de Minerve et sur la route d'Azillanet).

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes Tous opérateurs de réseaux Pnr HL, CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x	x	x	x	Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
				TOTAL				

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le protocole de mise en discrétion des réseaux aériens sera élaboré et validé.

L'instance locale de concertation se sera réunie 1 fois/an.

Les principes d'aménagement définis collectivement seront appliqués.

De nouveaux travaux d'effacement de réseaux aériens auront été réalisés.

La qualité paysagère du Grand Site aura commencé à être restaurée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

De nouveaux travaux continueront d'être réalisés

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 2.0 : Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés.
------------------------------------	---

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 3	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Élaboration d'un schéma de développement agricole

BESOINS :

La préservation et la mise en valeur des paysages du Grand Site passent par une activité agricole dynamique et diversifiée.

Dès le démarrage de l'OGS, un groupe de travail agriculture a été constitué afin de partager les constats, les attentes et les outils possibles permettant de faire de l'OGS la démarche support de la mise en oeuvre d'un véritable projet collectif de développement agricole durable.

Dans ce cadre est apparue la volonté collective de reconquérir les terres laissées en friche, de préserver le foncier et le mobiliser pour des objectifs agricoles, de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et de lutter contre la fermeture des milieux en développant le pastoralisme.

OBJECTIFS :

- Préserver la mosaïque paysagère caractéristique des paysages du Grand Site,
- Préserver la vocation agricole du parcellaire sur les zones à fort enjeu paysager et naturaliste,
- Lutter contre la déprise, la fermeture et la banalisation des milieux,
- Consolider l'identité viticole et développer l'activité pastorale,
- Dynamiser et diversifier l'agriculture (viticulture, élevage, oléiculture, PPAM),
- Accompagner des jeunes agriculteurs dans leur projet de développement,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour accompagner le développement d'une agriculture durable.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser le schéma de développement agricole du Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un comité de pilotage/groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- élaborer un cahier des charges de la mission pour établir le schéma,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (prestataire extérieur),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser le schéma de développement agricole du Grand Site.

Il s'agit bien de :

- réaliser d'abord un diagnostic de territoire : synthèse des zonages techniques et réglementaires, inventaire détaillé des parcelles exploitées, des parcelles en friche et garrigue à potentiel agricole, des infrastructures (bâtiments de stockage...), de l'irrigation, du petit patrimoine, de la propriété foncière, qualification des principaux types de sols et identification des potentialités agricoles et pastorales, réflexion sur les possibilités de mise en valeur agricole et pastorale (poste de berger mutualisé...), identification des secteurs stratégiques à fort enjeu paysager et naturaliste, et des secteurs à développer, recensement des projets agricoles des collectivités, de la place de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, sensibilisation et enquête d'intention auprès des propriétaires de terrains sur les sites envisagés, contact avec les structures coopératives locales, avec les caves particulières et recherche de porteurs de projets (confortation, reprise d'exploitation, installation...), synthèse spatiale et qualitative des attentes et des besoins,
- puis d'élaborer un programme d'animation et d'aménagement foncier, agricole, pastoral, forestier, paysager et environnemental (fiches-actions) : nature, localisation, contraintes techniques, coût estimatif.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Un projet de cahier des charges est en cours d'élaboration.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes, Propriétaires Agriculteurs (viticulteurs, éleveurs...), CdC, Pnr HL Syndicat AOP Minervois Chambre d'agriculture CD34, Région DREAL, UDAP, DDTM	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x				60 000,00		CD34 Région État (DREAL) Europe (FEADER)
TOTAL						60 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le schéma de développement agricole sera établi et validé par les collectivités et en CDNPS.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Le programme d'aménagement aura commencé à être mis en œuvre sur le terrain.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervois ». Fiche 3.1 : Aménagement viticole à La Livinière. Fiche 3.2 : Aménagement viticole à La Caunette. Fiche 3.3 : Mise en valeur des potentialités viticoles des causses.
------------------------------------	---

FICHE ACTION 3.1	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Aménagement viticole à La Livinière

BESOINS :

Le développement du vignoble sur le Grand Site peut se faire, tout en assurant la préservation de la qualité paysagère, tant au profit des agriculteurs que des habitants et des visiteurs, en réalisant des travaux d'aménagement de nouveaux îlots viticoles de qualité et bien intégrés sur le plan paysager.

L'ASA d'aménagement foncier de l'Hérault, en accord avec la commune de La Livinière et en soutien aux viticulteurs, souhaite créer un nouveau vignoble dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Reconquérir des terres laissées en friche,
- Créer un nouveau vignoble de qualité sur le plan paysager sur la commune de La Livinière.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser les travaux d'aménagement de nouveaux îlots viticoles sur la commune de La Livinière à proximité du hameau de Saint Julien des Meulières (22ha, 6 candidats concernés...).

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, il s'agit de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail local dédié, qui permette d'associer l'ensemble des services concernés en phases étude et travaux,
- mettre en œuvre une mission d'accompagnement par un paysagiste conseil avant de démarrer les travaux et pendant toute la durée de réalisation des travaux (état des lieux des parcelles identifiées, analyse des enjeux paysagers, ajustement des travaux à réaliser, phasage des travaux, suivi du chantier...),
- réaliser les travaux agricoles en application des principes d'aménagement validés collectivement.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Dès 2015, à la demande du Groupe de travail agriculture de l'OGS, la SAFER, dans le cadre de ses compétences en animation foncière, s'est chargée d'accompagner les communes du Grand Site à identifier les secteurs en friche ayant un potentiel agricole à valoriser.

En 2016, la commune de La Livinière a identifié les terrains où les conditions du milieu étaient les plus favorables pour aménager de nouvelles terres agricoles.

En 2017, suite à ce repérage, un projet de déploiement viticole a été étudié sur certains secteurs de la commune.

En 2018, les dossiers de demande de subvention ont été déposés en janvier, une mission d'accompagnement par un paysagiste conseil a été lancée mi-juillet.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
ASA d'aménagement foncier de l'Hérault	Commune de La Livinière Viticulteurs, Pays Pnr HL, SAFER Syndicat AOP Minervois Chambre d'agriculture CD34, DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x						5 000,00		État (DREAL)
	x	x					211 200,00	CD34 Région Europe (FEADER)
TOTAL						216 200,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le nouveau vignoble sera créé.
La qualité paysagère du Grand Site sera préservée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 3.0 : Élaboration d'un schéma de développement agricole.</p> <p>Fiche 3.2 : Aménagement viticole à La Caunette.</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 3.2	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Aménagement viticole à La Caunette

BESOINS :

Le développement du vignoble sur le Grand Site peut se faire, tout en assurant la préservation de la qualité paysagère tant au profit des agriculteurs que des habitants et des visiteurs, en réalisant des travaux d'aménagement de nouveaux îlots viticoles de qualité et bien intégrés sur le plan paysager.

L'ASA d'aménagement foncier de l'Hérault, en accord avec la commune de La Caunette, et en soutien aux viticulteurs, souhaite créer un nouveau vignoble dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Reconquérir des terres laissées en friche,
- Créer un nouveau vignoble de qualité sur le plan paysager sur la commune de La Caunette.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser les travaux d'aménagement de nouveaux îlots viticoles sur la commune de La Caunette à proximité des hameaux du Cazal et de Vialanove (30 ha, 9 candidats concernés...).

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, il s'agit de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail local dédié, qui permette d'associer l'ensemble des services concernés en phases étude et travaux,
- mettre en œuvre une mission d'accompagnement par un paysagiste conseil avant de démarrer les travaux et pendant toute la durée de réalisation des travaux (état des lieux des parcelles identifiées, analyse des enjeux paysagers, ajustement des travaux à réaliser, phasage des travaux, suivi du chantier...),
- réaliser les travaux agricoles, en application des principes d'aménagement validés collectivement.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Dès 2015, à la demande du Groupe de travail agriculture de l'OGS, la SAFER, dans le cadre de ses compétences en animation foncière, s'est chargée d'accompagner les communes du Grand Site à identifier les secteurs en friche ayant un potentiel agricole à valoriser.

En 2016, la commune de La Caunette a identifié les terrains où les conditions du milieu étaient les plus favorables pour aménager de nouvelles terres agricoles.

En 2017, suite à ce repérage, un projet de déploiement viticole a été étudié sur certains secteurs de la commune.

En 2018, les dossiers de demande de subvention ont été déposés en janvier, une mission d'accompagnement par un paysagiste conseil a été lancée mi-juillet.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
ASA d'aménagement foncier de l'Hérault	Commune de La Livinière Viticulteurs, Pays Pnr HL, SAFER Syndicat AOP Minervois Chambre d'agriculture CD34, DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x						5 000,00		État (DREAL)
	x	x					288 600,00	CD34 Région Europe (FEADER)
TOTAL						293 600,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le nouveau vignoble sera créé.
La qualité paysagère du Grand Site sera préservée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 3.0 : Élaboration d'un schéma de développement agricole.</p> <p>Fiche 3.1 : Aménagement viticole à La Livinière.</p>
------------------------------------	---

FICHE ACTION 3.3	AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers
	ACTION	Mise en valeur des potentialités viticoles des causses

BESOINS :

La qualité paysagère peut être préservée, tout en étudiant et valorisant les potentialités pédologiques de secteurs de terroirs à fort potentiel œnologique.

Dès la reconnaissance en AOC Minervois, les viticulteurs et leurs conseils ont identifiés 8 secteurs pédoclimatiques différents permettant la reconnaissance de spécificités et de typicités par la reconnaissance, dans un premier temps, de Dénominations Géographiques Complémentaires (DGC) voire d'AOC communales dans un second temps, au sein de l'AOC Minervois.

Dans le cadre du groupe de travail agriculture de l'OGS, est apparue la volonté d'essayer de valoriser les potentialités et les typicités viticoles qu'offrent les calcaires durs du terroir des causses (Siran, Cessero, Azillanet, La Caunette, Minerve).

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur toutes les potentialités pédologiques du Grand Site,
- Conforter et dynamiser la viticulture.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre en place une démarche de reconnaissance par l'INAO d'une Dénomination Géographique Complémentaire (DGC) à l'appellation Minervois, hiérarchisant ainsi les vins du secteur par rapport à l'appellation socle Minervois.

Dans le même temps, il s'agit également de voir si la démarche supplémentaire des « Lieux-dits » cadastrés, également à vocation de hiérarchisation et donc de montée en gamme des vins, engagée par le Syndicat de l'AOP Minervois auprès de l'INAO peut s'appliquer sur des secteurs spécifiques du Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- organiser et animer les réunions d'échange sur le cahier des charges des vignes et vins produisant la future DGC,
- organiser et animer les dégustations de travail sur le profil des vins concernés,
- rédiger et déposer, auprès des services de l'INAO, le dossier de demande de reconnaissance de la DGC,
- assurer la liaison avec les services de l'INAO,
- accompagner les viticulteurs dans leur démarche de renforcement de la notoriété de leurs produits en leur assurant une communication spécifique, s'appuyant sur les éléments identitaires (paysages) et différenciant de ce secteur.

Le maître d'ouvrage se chargera également de :

- solliciter les viticulteurs dans le cadre d'un appel à projet « Lieux-dits »,
- étudier la réalité pédo-agronomique et viticole des projets déposés et leur cohérence avec la démarche exigeante entamée,
- assurer le suivi dans le temps et les millésimes des cuvées qui en sont issus,
- organiser et animer les réunions et dégustations des viticulteurs autour de ce projet,
- assurer le lien avec les services de l'INAO,
- promouvoir la démarche par une communication spécifique.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Le Syndicat de l'AOP Minervois a commencé à accompagner ce type de démarches sur d'autres secteurs de son territoire d'intervention.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Syndicat AOP Minervois	Viticulteurs INAO, Chambre d'agriculture Laboratoires œnologiques Communes, Pays CD34, Région, État	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x	x	x	x	10 000,00/an (ingénierie Syndicat AOP)		CD34
TOTAL						50 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le périmètre, le cahier des charges et le profil des vins de la DGC à l'AOC Minervois auront bien été identifiés.

Des cuvées issues de lieux-dits spécifiques seront connues, tracées et suivies.

Les dossiers auront été déposés auprès des services de l'INAO.

L'INAO aura mandaté une commission d'enquête et des consultants en charge de l'expertise du dossier.

Des actions de communication et de renforcement de la notoriété des vins du secteur auront été entreprises.

Les exploitations viticoles en place auront été confortées et de nouveaux exploitants se seront installés.

La qualité de la viticulture pratiquée dans le Grand Site sera mieux reconnue.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causse, canyons et vignobles du Minervois ».</p> <p>Fiche 3.0 : Élaboration d'un schéma de développement agricole.</p>
------------------------------------	---



An aerial photograph of a village built on a hillside. The buildings are made of stone and have terracotta roofs. A large stone bridge with several arches spans across a valley. In the foreground, there are several tall, slender cypress trees. The sky is clear and blue.

Connaître,
protéger et
valoriser le
patrimoine
culturel,
architectural
et urbain

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 4	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Réalisation de l'inventaire des patrimoines du Grand Site (patrimoine hydraulique, pierre sèche, ...)

BESOINS :

La mise en valeur des éléments qui concourent à l'esprit des lieux du Grand Site passe par une connaissance exhaustive et approfondie de l'ensemble de ses éléments patrimoniaux (vestiges historiques, patrimoine architectural culturel et bâti qui font partie du paysage...). Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) Haut Languedoc et Vignobles, le Pays souhaite réaliser l'inventaire des patrimoines sur le Grand Site.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance de la réalité patrimoniale du Grand Site,
- Pouvoir élaborer, dans un second temps, la stratégie de protection et de mise en valeur la plus pertinente.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser l'inventaire des patrimoines sur les communes du Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- contractualiser avec la Région au moyen d'une convention d'objectifs relative à la réalisation de l'inventaire,
- mettre en place un comité de pilotage/groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- préciser les modalités de mise en œuvre de la mission d'inventaire,
- rechercher les financements, puis recruter un chargé d'inventaire,
- réaliser l'inventaire thématique du patrimoine sur les communes du Grand Site pendant 3 ans.

Il s'agit bien de :

- recenser en priorité le patrimoine hydraulique et en pierre sèche du Grand Site,
- réaliser les recherches documentaires et historiques nécessaires,
- réaliser le diagnostic de chaque élément patrimonial inventorié : statut juridique et de propriété, intérêt patrimonial (local, régional, national, ancrage territorial, degré d'attachement de la population), état de conservation et menaces, enjeux de sauvegarde et de protection, restauration, mise en valeur, typologie par thématiques, cartographie.

La réalisation de ces inventaires doit se faire :

- en tenant compte des études et données déjà disponibles,
- selon la méthodologie de l'inventaire général,
- dans le cadre d'une convention qui sera signée entre la Région Occitanie et le Pays Haut Languedoc et Vignobles labellisé Pays d'Art et d'Histoire (PAH).

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Sur le Grand Site, certains éléments patrimoniaux ont déjà fait l'objet d'études ponctuelles ou d'inventaires partiels ou thématiques :

- base de données écopatrimoniale du Pays (Daoulas – 2007),
- inventaire du patrimoine réalisé par le Pnr HL,
- offre patrimoniale sur la CCLM (Fray – 2009),
- livre sur la Grotte d'Aldène, sur les dolmens (CRDM),
- livre sur Minerve (Cahiers de Minerve),
- étude sur le site des meulières (Belmont),
- livre sur l'ancien tramway de l'Aude (Ferrer),
- inventaire sur le patrimoine hydraulique de la Cesse et du Brian (Stage Binisti - 2013).

Un premier rendez-vous technique s'est tenu fin juin 2018 entre la Région et le Pays.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC Pnr HL CD34 Région DRAC, UDAP Associations locales Experts et érudits locaux	Portage Réalisation Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x	x			40 000,00/an		CD34 Région LEADER
TOTAL						120 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'inventaire du petit patrimoine hydraulique et en pierre sèche du Grand Site aura été réalisé.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 5.0 : Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers).
------------------------------------	---

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 5	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers)

BESOINS :

La protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux, sites et itinéraires d'intérêt passent par la définition d'une stratégie d'interprétation unique et collective à l'échelle du Grand Site.

OBJECTIFS :

- Partager l'état des lieux des sites et itinéraires d'intérêt sur le Grand Site,
- Partager les enjeux et les objectifs de protection et de mise en valeur patrimoniale,
- Se doter d'un plan d'actions de protection, restauration et mise en valeur des éléments patrimoniaux qui peuvent l'être,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour protéger et mettre en valeur les patrimoines,
- Donner de meilleures clés de lecture et de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site,
- Valoriser toutes les richesses singulières du Grand Site dans une offre de découverte structurée, cohérente et diversifiée et respectueuse des enjeux environnementaux.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer un schéma d'interprétation des patrimoines du Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :
- mettre en place un comité de pilotage/groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
 - élaborer un cahier des charges de la mission pour établir le schéma,
 - rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (prestataire extérieur),
 - sélectionner le prestataire,
 - réaliser le schéma d'interprétation des patrimoines du Grand Site.

Il s'agit bien de :

- définir une stratégie d'interprétation des patrimoines : le fil conducteur en lien avec l'esprit des lieux et les thèmes à développer (thèmes prioritaires et secondaires), les pôles d'interprétation (lieux d'interprétations, sites aménagés, points de vue, sentiers d'interprétation...), les outils et modalités de médiation et d'animation associées,
- définir un plan d'actions qui comprenne :
 - > travaux de réhabilitation et de restauration,
 - > travaux d'entretien et de gestion,
 - > travaux de mise en valeur paysagère (ex : dégagement d'anciennes terrasses en pierre sèche perceptibles depuis les principaux axes routiers, aménagement de belvédères...),
 - > pistes d'actions de valorisation en vue d'une mise en tourisme supportable, ex : aménagements à réaliser (mise en défense des vestiges les plus fragiles, accueil du public, mise en sécurité, stationnement, signalétique d'interprétation), outils de médiation à mettre en place (brochures, expositions, visites guidées, ateliers pédagogiques, circuits de découverte à faire en voiture, en vélo, à pied ...),
- réaliser une carte de synthèse.

La réalisation de ce schéma d'interprétation devra se faire en tenant compte :

- des éléments forts et singuliers du Grand Site (géologie, Grotte d'Aldène,...),
- des éléments recueillis dans les inventaires du patrimoine,
- des enjeux de conservation écologiques des Sites Natura 2000,
- des initiatives existantes sur et hors territoire,
- des outils et méthodes existants (Pays HLV, Communauté de Communes,...),
- de cahiers des charges de schémas similaires réalisés sur d'autres Grands Sites de France.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC Pnr HL CD34 Région DREAL, DRAC, UDAP Associations locales Experts et érudits locaux	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
				x		50 000,00 (prestation externe)		CD34 Région État (DREAL) Europe (LEADER)
TOTAL						50 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le schéma d'interprétation des patrimoines du Grand Site sera établi et validé par les collectivités et en CDNPS.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les travaux d'aménagement et de mise en valeur validés seront progressivement réalisés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 4.0 : Réalisation de l'inventaire des patrimoines (patrimoine hydraulique, pierre sèche, ...).
------------------------------------	---

FICHE ACTION 5.1	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Accompagnement du musée de Minerve par la chargée de mission Musées du Pays d'Art et d'Histoire

BESOINS :

L'amélioration de la qualité de la visite et la mise en valeur du patrimoine sur le Grand Site nécessite un accompagnement professionnel du musée de Minerve.

Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) Haut Languedoc et Vignobles, le Pays a recruté une attachée de conservation du patrimoine, mutualisée à l'échelle du Pays, pour accompagner les gestionnaires des différents musées et centres d'interprétation du patrimoine, notamment le musée de Minerve dont les collections bénéficient de l'appellation Musée de France.

OBJECTIFS :

- Pouvoir mettre en valeur le musée de Minerve, seul espace muséographique sur le Grand Site,
- Donner de meilleures clés de lecture et de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site,
- Valoriser toutes les richesses singulières du Grand Site dans une offre de découverte structurée, cohérente et diversifiée.

PRINCIPE :

Il s'agit de faire intervenir au sein du musée de Minerve la chargée de mission Musées du Pays.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Cet agent aura notamment pour missions de :

- réaliser l'inventaire des connaissances patrimoniales existantes (études, rapports de fouilles, inventaires des collections, lieux étudiés ou fouillés...),
- assurer la responsabilité scientifique des collections du musée de Minerve.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La chargée de mission musées du PAH a pris son poste au sein du Pays début juillet 2018.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Commune de Minerve CdC CD34 DRAC Associations locales Experts et érudits locaux	Portage Réalisation Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x				10 000,00/an (ingénierie Pays)		CdC État (DRAC) LEADER
TOTAL						20 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le projet scientifique et culturel du musée de Minerve sera élaboré.

PERSPECTIVES POST 2023 :

L'étude préalable, puis les travaux de réaménagement et de mise en valeur du musée de Minerve seront lancés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervois ».</p> <p>Fiche 4.0 : Réalisation de l'inventaire des patrimoines (patrimoine hydraulique, pierre sèche, ...).</p> <p>Fiche 5.0 : Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers).</p> <p>Fiche 5.2 : Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve.</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 5.2	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve

BESOINS :

L'amélioration de la qualité de la visite et la mise en valeur du patrimoine sur le Grand Site nécessite le réaménagement et la mise en valeur du musée de Minerve qui abrite des collections qui bénéficient de l'appellation « Musée de France ».

La commune de Minerve, gestionnaire de cet équipement, souhaite s'engager dans un projet global afin d'améliorer les conditions de présentation des collections.

Dans cette perspective, la commune va se faire accompagner par la chargée de mission Musées du Pays recrutée dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) Haut Languedoc et Vignobles.

Un projet scientifique et culturel doit être rédigé avant toute intervention de programmiste.

OBJECTIFS :

- Définir la vocation du musée de Minerve,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour accompagner la mise en valeur et le développement du musée,
- Pouvoir réaménager et mettre en valeur le musée de Minerve, seul espace muséographique sur le Grand Site,
- Donner de meilleures clés de lecture et de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site,
- Valoriser toutes les richesses singulières du Grand Site dans une offre de découverte structurée, cohérente et diversifiée.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer le projet scientifique et culturel du musée de Minerve.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un comité de pilotage/ groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- à partir du bilan des connaissances et en tenant compte de tous les musées existants, piloter l'élaboration du projet scientifique et culturel du musée de Minerve.

Il s'agit bien de :

- se faire accompagner à chaque étape par la chargée de mission Musées du PAH,
- associer l'ensemble des acteurs concernés,
- dresser un état des lieux exhaustif de l'existant,
- proposer un projet sélectif organisé autour d'un concept global, avec des priorités et des objectifs stratégiques pour les 3 à 5 ans à venir (gestion des collections, des publics...).

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La chargée de mission Musées du PAH a pris son poste au sein du Pays début juillet 2018.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de Minerve	Pays CdC CD34 DRAC Associations locales Experts et érudits locaux	Animation/Coordination Rédaction/Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x				Temps passé d'ingénierie du Pays		CdC État (DRAC) LEADER
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le projet scientifique et culturel du musée de Minerve sera élaboré.

PERSPECTIVES POST 2023 :

L'étude préalable puis les travaux de réaménagement et de mise en valeur du musée de Minerve seront lancés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'actions paysage des « Causes, canyons et vignobles du Minervois ».</p> <p>Fiche 4.0 : Réalisation de l'inventaire des patrimoines (patrimoine hydraulique, pierre sèche, ...).</p> <p>Fiche 5.0 : Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers).</p> <p>Fiche 5.1 : Accompagnement du musée de Minerve par la chargée de mission Musées du Pays d'Art et d'Histoire.</p>
------------------------------------	---

FICHE ACTION 5.3	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Étude de faisabilité pour l'organisation d'un évènement « Grand Site »

BESOINS :

Durant plusieurs années, le festival du Minervois à Minerve a contribué à mettre en lumière le territoire et à renforcer sa notoriété. Ce festival, qui a pu se tenir à Minerve pendant plusieurs années grâce à la mobilisation de nombreux habitants bénévoles, a laissé des souvenirs très présents, mais une organisation aussi lourde n'est plus envisageable aujourd'hui dans les mêmes conditions.

Un Grand Site, futur Grand Site de France, a vocation à organiser régulièrement sur son territoire un évènement festif grand public qui mette en valeur l'esprit des lieux.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite proposer d'organiser un évènement festif régulier de ce type ouverts aux habitants et aux visiteurs.

OBJECTIFS :

- Offrir aux habitants et aux visiteurs un évènement mobilisateur et fédérateur,
- Améliorer la lisibilité de l'entité « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian »,
- Valoriser l'image du Grand Site autour des thématiques qui en font sa spécificité : géologie, paysages, préhistoire, Moyen Âge, vigne et vin.

PRINCIPE :

Il s'agit d'étudier la faisabilité d'organiser un évènement festif « Grand Site » ouvert aux habitants et aux visiteurs, qui participe à la mise en lumière des patrimoines et de l'esprit des lieux.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- organiser une réunion préalable à laquelle doivent être invités l'ensemble des présidents de collectivités et d'associations qui réalisent déjà ce

type de manifestations : explication des objectifs et des retombées, mobilisation de tous, repérage des attentes et des acteurs mobilisables,

- mise en place d'un Comité de pilotage/ groupe de travail dédié composée des acteurs incontournables et volontaires : identification et sélection des thématiques patrimoniales à mettre en lumière, des modalités potentielles d'organisation, des moyens disponibles ou à mobiliser, établissement du cahier des charges et du budget de la manifestation (communication, rémunération d'intervenants extérieurs et d'artistes, transport, hébergement, restauration, location de matériel...),

- identifier les financements et toutes les formes de partenariats techniques et financiers possibles.

Il s'agit bien de préparer l'organisation d'un évènement permettant de communiquer largement au moment de l'évaluation du programme de l'OGS.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Aujourd'hui, parmi les évènements et manifestations régulièrement organisés sur le Grand Site, certains contribuent à mettre en valeur les patrimoines du Grand Site dans des cadres différents : fêtes locales organisées par les communes et leurs comités des fêtes (ex : fête médiévale à Minerve), journées de niveau universitaire (ex : journées scientifiques en Minervois), programmation annuelle de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) (ex : chasse aux trésors), programmation culturelle de la Communauté de Communes, programmation du Pays d'Art et d'Histoire (« temps du patrimoine »), RDV au Pays et Tastes en Minervois (oenotourisme...), concerts de l'orchestre du Pays HLV, festival régional Total Festum, nouveau festival astropies en Minervois...

De plus, chaque année, des opérations de niveau national sont proposées et offrent un cadre potentiel pour agir et communiquer : Journées Européennes du Patrimoine, Journées de l'archéologie, Journée nationale des Moulins, Fête de la nature, Fête nationale de la gastronomie. Dans ce cadre, la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme Communautaire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc organisent des animations. Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes Associations locales CdC OT Pnr HL CD34	Portage Réalisation Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x	x	x	x	Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'évènement est conçu de manière participative et collective, il sera prêt à être organisé.

PERSPECTIVES POST 2023 :

L'évènement fédérateur et mobilisateur « Grand Site » a lieu tous les 2 ans.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 5.0 : Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers).
------------------------------------	---

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 6	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages

BESOINS :

La qualité paysagère et la visite peuvent être améliorées tant au profit des habitants que des visiteurs en procédant à la sauvegarde et à la restauration des édifices majeurs dans les villages.

OBJECTIFS :

- Accompagner les communes dans la restauration et la mise en valeur de leurs édifices majeurs,
- Se doter d'un protocole partagé et commun de référence pour restaurer ces édifices,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la visite dans les villages.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer un protocole type pour restaurer et mettre en valeur les édifices majeurs dans les villages du Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :
- mettre en place un comité de pilotage/ groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
 - élaborer avec les acteurs concernés un protocole type spécifique au Grand Site permettant de concevoir et réaliser des projets de restauration et mise en valeur patrimoniale de qualité,
 - veiller à l'application de ce protocole pour restaurer et mettre en valeur tous les édifices majeurs du territoire du Grand Site.

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés par les différentes étapes des projets de restauration et mise en valeur (phases d'études et de travaux),
- repérer les exemples de méthodes et bonnes pratiques déjà existantes sur le territoire ou ailleurs,
- prendre en compte les différents types d'édifices,
- prendre en compte les différents périmètres de protection (Site classé, MH,...), et les espaces publics voisins,
- intégrer l'intervention d'un architecte du patrimoine au moment de l'étude préalable et du suivi de chantier,
- intégrer la valorisation de l'utilisation des matériaux locaux et filières locales.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Pour certaines opérations, un protocole de ce type est déjà à l'œuvre.
Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC PAH Pnr HL CD34 DREAL, DRAC, UDAP Associations locales Experts et érudits locaux	Portage Réalisation Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x					Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le protocole de restauration des édifices majeurs des villages sera élaboré et validé. Il commencera à être mis en œuvre par les communes.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les travaux de restauration et de mise en valeur des édifices se poursuivront sur la base du protocole.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 6.1 : Restauration de l'église Saint Laurent à Azillanet.</p> <p>Fiche 6.2 : Restauration de l'église Saint Geniès à Cesseras.</p> <p>Fiche 6.3 : Réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption et du porche à La Caunette.</p> <p>Fiche 6.4 : Réhabilitation de l'église Notre Dame du Spasme à La Livinière.</p> <p>Fiche 6.5 : Sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne Chapelle Saint Sauveur.</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 6.1	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Restauration de l'église Saint Laurent à Azillanet

BESOINS :

La commune d'Azillanet fortement attachée à l'église Saint-Laurent a fait établir par un architecte du patrimoine un projet global de restauration d'un montant de 1 600 000,00 € qui comporte 11 tranches de travaux. La commune souhaite réaliser une nouvelle tranche de travaux de restauration.

OBJECTIFS :

- Restaurer et mettre en valeur l'église Saint Laurent,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer l'offre de visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser la 5^{ème} tranche de travaux correspondant à la réhabilitation du porche et du clocher.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :
- organiser une visite de terrain qui associe les acteurs concernés, pour faire un bilan d'étapes des travaux effectués et partager les enjeux/objectifs de restauration,
 - rechercher les financements relatifs à la 5^{ème} tranche de travaux,
 - lancer un appel d'offres (entreprises compétentes),
 - sélectionner les entreprises,
 - réaliser ensuite la 5^{ème} tranche de travaux.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La 4^{ème} tranche de travaux (restitution de la flèche du clocher), est en cours de réalisation.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune d'Azillanet	Pays CD34	Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
			x	x			90 400,00	CD34 Région
TOTAL						90 400,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le porche et le clocher seront réhabilités.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les travaux de restauration et de mise en valeur de l'église se poursuivront.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.

FICHE ACTION 6.2	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Restauration de l'église Saint Geniès à Cesseras

BESOINS :

L'église Saint Geniès de Cesseras est caractéristique du gothique méridional. Son portail, protégé sous un porche à croisée d'ogives, est d'époque Renaissance. Son clocher, puissante tour crénelée, est le seul vestige de l'édifice roman antérieur, qui faisait partie du système de fortification du village. Il renferme un trésor d'art sacré dont le fameux bras reliquaire de Saint Salvy.

L'église est classée MH depuis le 6 mars 1933. La commune fortement attachée à cet édifice souhaite lancer une nouvelle campagne de travaux de restauration.

OBJECTIFS :

- Restaurer, préserver et mettre en valeur l'église Saint Geniès,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer l'offre de visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser une 1^{ère} tranche de travaux d'urgence correspondant à la réfection de la toiture, à la réhabilitation des murs d'enceinte, à la réhabilitation de l'escalier et du clocher.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :
- organiser une visite de terrain qui associe les acteurs concernés, pour partager les enjeux/objectifs de restauration,
 - valider avec les partenaires le projet global de restauration,
 - obtenir les autorisations nécessaires,
 - rechercher les financements relatifs à la 1^{ème} tranche de travaux,
 - lancer un appel d'offres (entreprises compétentes),
 - sélectionner les entreprises,
 - réaliser ensuite la 1^{ère} tranche de travaux.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La commune a missionné un architecte du patrimoine afin d'établir un projet global de restauration et un programme de travaux.

Un premier rendez-vous technique s'est tenu en octobre 2018 entre la commune, son architecte du patrimoine et la DRAC.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de Cesseras	Pays CD34 DRAC, UDAP	Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x	x				120 000,00	CD34 Région État
TOTAL						120 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le projet global de restauration et le programme de travaux seront établis.
La première tranche de travaux de restauration sera réalisée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les travaux de restauration et de mise en valeur de l'église se poursuivront.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.
------------------------------------	--

FICHE ACTION 6.3	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption et du porche à La Caunette

BESOINS :

L'église Notre Dame de l'Assomption de La Caunette est inscrite MH.
Le porche monumental situé au centre du village marque l'entrée du quartier historique de la Carambelle.
Ces deux édifices présentent un intérêt tant pour les habitants que pour les visiteurs.
La commune de La Caunette souhaite entreprendre la restauration et la mise en valeur de ces deux édifices.

OBJECTIFS :

- Restaurer et mettre en valeur l'église Notre Dame de l'Assomption et le porche de la Carambelle,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer l'offre de visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser les études préalables permettant d'établir pour chacun des deux édifices un projet global de restauration et un programme de travaux.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un comité de pilotage/ groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- organiser une visite de terrain, pour partager les enjeux/objectifs de restauration et mise en valeur,
- élaborer deux cahiers des charges distincts pour chacune des deux études préalables,
- rechercher les financements puis lancer les appels d'offres (architecte du patrimoine),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser les deux études préalables (projets architecturaux) par le prestataire.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de La Caunette	Pays CD34 DRAC, UDAP	Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x					10 000,00		CD34 LEADER
		x				10 000,00		
TOTAL						20 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Les deux études préalables relatives à l'église et au porche seront réalisées.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les travaux de restauration et de mise en valeur de l'église et du porche seront lancés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.

FICHE ACTION 6.4	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Réhabilitation de l'église Notre Dame du Spasme à La Livinière

BESOINS :

La commune de La Livinière fortement attachée à l'église Notre Dame du Spasme, inscrite MH, a fait établir par un architecte du patrimoine un projet global de restauration d'un montant de 417 000,00 € qui comporte deux tranches de travaux.

La commune souhaite réaliser une nouvelle tranche de travaux de restauration.

OBJECTIFS :

- Restaurer et mettre en valeur l'église Notre Dame du Spasme,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer l'offre de visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser la 2^{ème} tranche de travaux correspondant à la restauration de la façade principale et du clocher.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- organiser une visite de terrain qui associe les acteurs concernés, pour faire un bilan d'étapes des travaux effectués et partager les enjeux/objectifs de restauration,
- rechercher les financements relatifs à la 2^{ème} tranche de travaux,
- lancer un appel d'offres (entreprises compétentes),
- sélectionner les entreprises,
- réaliser ensuite la 2^{ème} tranche de travaux.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de La Livinière	Pays CD34 DRAC, UDAP	Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x				193 540,00		CD34 Région État
TOTAL						193 540,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

La façade principale et le clocher seront réhabilités.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.
------------------------------------	--

FICHE ACTION 6.5	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint Sauveur à La Livinière

BESOINS :

Au centre du village de La Livinière, subsistent les ruines d'un ancien château médiéval. Une tour romane présente un grand intérêt archéologique, mais est menacée pour cause de problèmes structurels, sanitaires et d'étanchéité : l'ancienne chapelle Saint Sauveur.

Cet édifice peut présenter un intérêt tant pour les habitants que pour les visiteurs.

La commune de La Livinière souhaite sauvegarder cet important monument de l'identité patrimoniale du village et le mettre en valeur.

OBJECTIFS :

- Sauvegarder, restaurer et mettre en valeur l'ancienne Chapelle Saint Sauveur,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser une étude de diagnostic sanitaire et structurel de l'édifice accompagné d'une synthèse documentaire et historique présentant l'intérêt historique et archéologique de cet imposant site castral médiéval, de dresser les relevés graphiques et sondages archéologiques et d'établir un avant-projet de restauration.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (architecte du patrimoine,...),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser l'étude par le prestataire.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La commune de La Livinière a déjà entrepris des démarches :

- échanges avec une experte archéologue et l'architecte du patrimoine du CD34,
- mise en place d'un comité de pilotage/ groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés (ABF, CD34, Missions PAH et OGS du Pays HLV, élus du conseil municipal),
- organisation d'une visite de terrain,
- acquisition foncière,
- organisation d'une nouvelle réunion du comité de pilotage/groupe de travail dédié,
- élaboration et validation du cahier des charges de la mission d'étude.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de La Livinière	Pays CD34	Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x					15 000,00		CD34 LEADER
TOTAL						15 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'étude de diagnostic sanitaire et archéologique et d'avant projet sera réalisée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les travaux de restauration et de mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint Sauveur seront lancés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.
------------------------------------	--

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 7	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages (dont traversées de villages)

BESOINS :

L'amélioration de la qualité paysagère et de la visite dans les villages, à la fois lieux de vie à l'année et lieux de découverte, passe par la mise en œuvre de démarches accompagnées, globales et intégrées afin d'aider les communes à aménager durablement leurs villages, à choisir les aménagements prioritaires à l'échelle du territoire communal, à planifier leurs investissements sur plusieurs années tout en assurant une cohérence d'ensemble.

OBJECTIFS :

- Préserver l'authenticité des villages,
- Accompagner les communes dans l'aménagement durable, global et planifié de leurs villages,
- Se doter d'un protocole partagé et commun de référence pour restaurer et mettre en valeur les villages de manière exemplaire,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la visite dans les villages.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer un protocole type pour restaurer et mettre en valeur les espaces publics, les centres anciens, les traversées, les abords et les entrées de villages.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :
- mettre en place un comité de pilotage/ groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
 - élaborer avec les acteurs concernés un protocole type spécifique au Grand Site permettant de concevoir et réaliser des projets de requalification et mise en valeur de qualité,
 - veiller à l'application de ce protocole pour requalifier et mettre en valeur tous les espaces publics des villages du territoire du Grand Site.

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés par les différentes étapes des projets de requalification et mise en valeur (phases d'études et de travaux),
- repérer les exemples de méthodes et bonnes pratiques déjà existantes sur le territoire ou ailleurs,
- effectuer un retour d'expérience sur les études et/ou réalisations,
- prendre en compte les caractéristiques propres aux villages,
- prendre en compte les différents périmètres de protection (Site classé, MH,...),
- prendre en compte la voirie départementale,
- prévoir des temps de concertation avec les élus et la population,
- établir un diagnostic qui fasse état des besoins et des orientations à court, moyen et long terme (espaces publics, bâtiments publics, voiries, liaisons douces, stationnement...),
- intégrer l'intervention du CAUE,
- intégrer l'intervention d'un architecte/urbaniste/paysagiste concepteur au moment de l'étude préalable et du suivi de chantier,
- intégrer la valorisation de l'utilisation des matériaux locaux et filières locales,
- définir les conditions d'élaboration des projets dans un cahier des charges (missions de maîtrise d'œuvre...),
- rechercher les modalités de coordination avec les différents maîtres d'ouvrages des travaux, dont le Département, gestionnaire des RD.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

- Des communes ont déjà réalisé des études et/ou des travaux de traitement de leurs espaces publics et de création d'équipements :
- Azillanet : étude de faisabilité d'un éco-quartier, réfection de la rue du Couvent, soutien à la création d'une boulangerie bio/café,
 - Cesseroas : schéma directeur des aménagements,
 - La Caunette : étude sur les espaces publics,

soutien à la création de l'Ostal de la Cesse, restauration de la Carambelle, aménagement de la place de l'Ormeau,

- La Livinière : requalification d'une partie des espaces publics,
- Minerve : étude de programmation et de mise en valeur du site (INCA), aménagement de l'aire de stationnement et d'accueil du Bouys, pavage de certaines rues, étude sur les espaces publics,
- Siran : réhabilitation des ruelles du centre ancien.

Des communes ont initié des réflexions qu'il s'agit de poursuivre et d'accompagner avant de réaliser les études préalables puis les programmes de travaux.

D'autres ont déjà missionné un maître d'œuvre pour établir des programmes de travaux qu'il s'agit d'accompagner.

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC PAH Pnr HL CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Portage Réalisation Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x					Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le protocole de restauration et de mise en valeur des villages sera élaboré et validé. Il commencera à être mis en œuvre par les communes.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les travaux de restauration et de mise en valeur des villages se poursuivront.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'action paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervoais ».</p> <p>Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.</p> <p>Fiche 7.1 : Mise en valeur des abords du village à Azillanet.</p> <p>Fiche 7.2 : Mise en valeur du cœur de village et de ses abords à Cesseras.</p> <p>Fiche 7.3 : Mise en valeur du cœur de village et de ses abords à La Caunette.</p> <p>Fiche 7.4 : Mise en valeur du cœur de village et de ses abords à La Livinière.</p> <p>Fiche 7.5 : Mise en valeur des abords du village à Siran.</p>
------------------------------------	---

FICHE ACTION 7.1	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Mise en valeur des abords du village (dont Théâtre de Verdure) à Azillanet

BESOINS :

La commune d'Azillanet soucieuse de la qualité du cadre de vie des habitants et de la qualité de l'accueil des visiteurs, a entrepris, dans la continuité de la création de la boulangerie bio/café, le réaménagement et la mise en valeur de son théâtre de verdure et a identifié les entrées Nord (direction Minerve) et Sud (direction Olonzac) comme secteurs dégradés à requalifier en priorité.

La commune d'Azillanet souhaite poursuivre la requalification et la mise en valeur du village et de ses abords dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Réaménager et mettre en valeur le théâtre de verdure d'Azillanet,
- Améliorer les conditions d'accueil d'animations et de spectacles pour les habitants et les visiteurs,
- Requalifier et mettre en valeur les entrées Nord et Sud d'Azillanet,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la traversée et de la visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser les travaux de :

- réaménagement et mise en valeur du théâtre de verdure (mise en accessibilité pour les PMR, construction d'un bâtiment d'accueil avec sanitaire, couverture de la scène...),
- aménagement et mise en valeur de la traversée Nord (route de Minerve) et du parking du cimetière.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, concernant le théâtre de verdure, le maître d'ouvrage se chargera de :

- dès obtention des financements, de mettre en place un comité de pilotage/groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés afin de faire des propositions sur le fonctionnement de l'espace tant sur le plan technique qu'en matière de programmation de spectacles,
- lancer l'appel d'offres (entreprises compétentes),
- réaliser ensuite les travaux sous contrôle du comité de pilotage dédié.

concernant les entrées Nord et Sud, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié, qui associe les acteurs concernés,
- organiser une visite de terrain, pour partager les enjeux /objectifs de mise en valeur,
- élaborer un cahier des charges de la mission d'étude préalable d'aménagement,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (architecte/urbaniste/paysagiste concepteur),
- sélectionner le prestataire
- réaliser l'étude préalable par le prestataire,
- après appel d'offres, réaliser ensuite les travaux sous contrôle du comité de pilotage dédié.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Le réaménagement et la mise en valeur du théâtre de verdure a déjà fait l'objet d'une étude préalable par un architecte.

En janvier 2018, cette opération a fait l'objet de dossiers de demande de subvention.

La traversée Nord (route de Minerve) a déjà fait l'objet d'une première version d'étude par les services du Conseil départemental de l'Hérault.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune d'Azillanet	Habitants Associations locales CdC Pays Pnr HL ARDA / Théâtre sortie Ouest CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x						61 000,00 (Théâtre de verdure)	CD34 Région État (DETR)
		x	x	x		15 000,00	180 000,00 (Entrée Nord et aire Sud)	
TOTAL						256 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le théâtre de verdure sera réaménagé et mis en valeur.

L'étude préalable à la requalification et mise en valeur des entrées Nord et Sud d'Azillanet sera réalisée.

Les travaux relatifs aux entrées Nord et Sud seront lancés.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Des événements réguliers seront organisés dans le théâtre de verdure.

Les entrées Nord et Sud seront requalifiées et mises en valeur.

La qualité paysagère des espaces et bâtiments publics du village aura commencé à être améliorée au profit des habitants et des visiteurs.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.

Fiche 7.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages.

FICHE ACTION 7.2	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Mise en valeur du cœur de village et de ses abords à Cesseras

BESOINS :

La commune de Cesseras, soucieuse de la qualité du cadre de vie des habitants et de la qualité de l'accueil des visiteurs, a identifié les espaces publics du centre ancien et l'esplanade de la gare comme secteurs dégradés à requalifier en priorité.

La commune de Cesseras souhaite poursuivre la requalification et la mise en valeur du village et de ses abords dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Requalifier et mettre en valeur les calades du centre ancien et l'esplanade de la gare,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la traversée et de la visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser les travaux de :

- réfection des calades du centre ancien,
- aménagement de l'esplanade de la gare.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, concernant la réfection des calades, le maître d'ouvrage se chargera de :

- dès obtention des financements, de lancer l'appel d'offres (entreprises compétentes),
- réaliser ensuite les travaux sous contrôle du comité de pilotage/groupe de travail dédié, déjà mis en place dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur.

concernant l'esplanade de la gare, le maître d'ouvrage se chargera de :

- rechercher les financements sur les travaux,
- dès obtention des financements, de lancer l'appel d'offres (entreprises compétentes),
- réaliser ensuite les travaux sous contrôle du comité de pilotage/groupe de travail dédié, déjà mis en place dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Les aménagements identifiés ont déjà fait l'objet d'une étude préalable par un architecte urbaniste.

En 2017, la commune a mis en place un Comité de pilotage/Groupe de travail qui a permis d'associer les services concernés, partager et valider un schéma directeur des aménagements.

En janvier 2018, la réfection des calades a fait l'objet de dossiers de demande de subvention.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de Cesseras	Pays Pnr HL CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x	x				181 500,00 (calades)	CD34 Région État (DETR)
				x	x		100 000,00 (esplanade)	
TOTAL						281 500,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Les calades du centre ancien de Cesseras seront réhabilitées et mises en valeur.
Les travaux relatifs à l'esplanade de la gare seront lancés.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Le centre ancien et l'entrée Ouest du village seront requalifiés et mis en valeur.
La qualité paysagère des espaces publics du village aura commencé à être améliorée au profit des habitants et des visiteurs.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.</p> <p>Fiche 7.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages.</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 7.3	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Mise en valeur du cœur de village et de ses abords à La Caunette

BESOINS :

La commune de La Caunette, soucieuse de la qualité du cadre de vie des habitants et de la qualité de l'accueil des visiteurs, a identifié l'entrée Est du village (« le carreau de la mine ») et le dernier tronçon d'espaces publics du centre comme secteurs dégradés à requalifier et mettre en valeur en priorité.

La commune de La Caunette souhaite poursuivre la requalification et la mise en valeur du village et de ses abords dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Requalifier et mettre en valeur le carreau de la Mine,
- Requalifier les espaces publics du centre,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la traversée et de la visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser :

- les études et les travaux de requalification et mise en valeur de l'ancienne friche industrielle appelée « carreau de la mine » située à l'entrée Est du village,
- les travaux d'aménagement de la dernière portion entre le bâtiment de la mairie et l'entrée Ouest du village.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, concernant la requalification et la valorisation du carreau de la mine, le maître d'ouvrage se chargera de :

- continuer d'associer tous les acteurs concernés au sein du Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié,
- finaliser l'étude de faisabilité déjà lancée,
- élaborer un cahier des charges d'une mission d'étude d'aménagement complémentaire,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (architecte/urbaniste/paysagiste concepteur),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser l'étude préalable par le prestataire,
- après appel d'offres, réaliser ensuite les travaux sous contrôle du comité de pilotage dédié.

concernant la réhabilitation des espaces publics du centre, le maître d'ouvrage se chargera de :

- rechercher les financements sur les travaux,
- dès obtention des financements, de lancer l'appel d'offres (entreprises compétentes),
- réaliser ensuite les travaux sous contrôle d'un comité de pilotage dédié.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La requalification et la valorisation du carreau de la Mine fait l'objet d'une étude de faisabilité en cours, réalisée par un paysagiste, qui vise à mettre en scène la mémoire minière du site.

La réhabilitation des espaces publics dans le centre a déjà fait l'objet d'une étude préalable par un architecte.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de La Caunette	Pays CdC Pnr HL CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x				30 000,00 (études carreau de la mine)		DREAL
			x	x	x		150 000,00 (travaux carreau de la mine)	CD34 Région État (DETR)
TOTAL						180 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Les premiers aménagements de mise en valeur du carreau de la Mine seront réalisés.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les espaces publics du village de La Caunette auront été entièrement requalifiés.
La qualité paysagère des espaces publics du village aura commencé à être améliorée au profit des habitants et des visiteurs.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.</p> <p>Fiche 7.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages.</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 7.4	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Mise en valeur du cœur de village et de ses abords à La Livinière

BESOINS :

La commune de La Livinière, dans la continuité des espaces publics rénovés il y a quelques années (places du centre ancien, portion de la route des Meulières, route des Mourgues) et soucieuse de la qualité du cadre de vie des habitants et de la qualité de l'accueil des visiteurs, a identifié le parking Nord et la place Occitane comme secteurs dégradés à aménager en priorité.

La commune de La Livinière souhaite poursuivre la requalification et la mise en valeur du village et de ses abords dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Requalifier et mettre en valeur les espaces publics du centre,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la traversée et de la visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser l'étude préalable puis les aménagements prioritaires souhaités :

- aménagement et mise en valeur du parking nord,
- réaménagement et mise en valeur de la place Occitane.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- rechercher les financements sur l'étude et les travaux,
- dès obtention des financements, de lancer l'appel d'offres (architecte/urbaniste/paysagiste concepteur),
- réaliser ensuite l'étude préalable et les travaux, sous contrôle du comité de pilotage dédié.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2016, la commune a mis en place un Comité de pilotage/Groupe de travail qui a permis d'associer les services concernés.

En 2017, une mission d'accompagnement a été assurée par le CAUE.

En avril 2018, le cahier des charges de la mission d'étude préalable d'aménagement a été validé en comité de pilotage.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de La Livinière	Pays Pnr HL CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x				20 000,00 (étude préalable)	170 000,00 (parking Nord)	CD34 Région État (DETR)
		x	x				210 000,00 (place Occitane)	
TOTAL						400 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'étude préalable pour la requalification des espaces publics sera réalisée.
Le parking Nord de La Livinière sera requalifié et mis en valeur.

PERSPECTIVES POST 2023 :

La place Occitane sera requalifiée et mise en valeur.
La qualité paysagère des espaces publics du village aura commencé à être améliorée au profit des habitants et des visiteurs.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.</p> <p>Fiche 7.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages.</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 7.5	AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain
	ACTION	Mise en valeur des abords du village à Siran

BESOINS :

La commune de Siran, soucieuse de la qualité du cadre de vie des habitants et de la qualité de l'accueil des visiteurs, a identifié l'aire d'accueil de l'ensemble Maison du Minervois/Château de Siran, et les abords de l'église Saint Baudile à aménager en priorité.

La commune de Siran souhaite poursuivre la requalification et la mise en valeur du village et de ses abords dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Requalifier l'aire d'accueil de l'ensemble Maison du Minervois/Château de Siran,
- Mettre en valeur les abords de l'église Saint Baudile,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Améliorer la qualité de la traversée et de la visite dans le village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser l'aménagement et la mise en valeur :

- de l'aire d'accueil de la Maison du Minervois,
- des abords de l'église Saint Baudile et des espaces publics attenants.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, concernant l'aménagement de l'aire d'accueil de la Maison du Minervois, le maître d'ouvrage se chargera de :

- rechercher les financements sur les travaux,
- dès obtention des financements, de lancer l'appel d'offres (entreprises compétentes),
- réaliser ensuite les travaux sous contrôle d'un comité de pilotage/groupe de travail dédié.

concernant les espaces publics attenants à l'église Saint Baudile, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié, qui associe les acteurs concernés,
- organiser une visite de terrain, pour partager les enjeux /objectifs de mise en valeur,
- élaborer un cahier des charges de la mission d'étude préalable d'aménagement,
- rechercher les financements sur l'étude et les travaux,
- dès obtention des financements, de lancer l'appel d'offres (architecte/urbaniste/paysagiste concepteur),
- réaliser ensuite l'étude préalable et les travaux sous contrôle du comité de pilotage dédié.

Il s'agit bien d'appliquer le protocole de référence.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

L'aménagement de l'aire d'accueil de la Maison du Minervois a déjà fait l'objet d'une étude préalable par un architecte/paysagiste concepteur.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de Siran	Pays Pnr HL CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x						15 000,00 (travaux aire Maison Minervois)	
		x	x	x			270 000,00 (espaces publics)	CD34 Région État (DETR)
TOTAL						285 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'aire d'accueil de la Maison du Minervois/Château de Siran sera requalifiée.

Les abords de l'église Saint Baudile seront mis en valeur.

La qualité paysagère des espaces publics du village aura commencé à être améliorée au profit des habitants et des visiteurs.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 6.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages.</p> <p>Fiche 7.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages.</p>
------------------------------------	--





**Améliorer
l'accueil,
organiser la
visite
et enrichir son
contenu**

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 8	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Élaboration d'un plan de gestion des Activités de Pleine Nature, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels

BESOINS :

La qualité de la pratique des APN et des autres usages de l'espace et la maîtrise de leurs impacts peuvent être fortement améliorées tant au profit des habitants que des visiteurs du site, en organisant mieux la gestion de ces activités.

Dans le cadre du document d'objectifs des sites Natura 2000 du Minervois, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc prévoit la mise en place d'une animation concertée autour de la thématique des APN en lien avec le patrimoine naturel.

OBJECTIFS :

- Partager l'état des lieux de tous les sites et itinéraires de pratique, constatés sur le Grand Site,
- Se doter d'un plan d'actions adapté à chaque site, itinéraire et/ou secteur à enjeux, et à chaque type de pratique,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour mettre en œuvre une démarche collective et coordonnée de pratique responsable et durable des activités et des usages, de partage de l'espace et de maîtrise de la fréquentation dans les secteurs sensibles.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer un plan de gestion des activités de pleine nature, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un comité de pilotage/groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- élaborer un cahier des charges de la mission pour établir le plan de gestion,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (prestataire extérieur),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser le plan de gestion des activités de pleine nature des loisirs et des autres usages du Grand Site (ou à une autre échelle).

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés pour réaliser l'état des lieux (Communes, Communauté de Communes, Pays, Parc naturel régional, Conseil départemental, associations locales, comités départementaux...), et élaborer le plan d'actions,
- exploiter les études et données déjà existantes,
- réaliser un diagnostic partagé, basé notamment sur les constats de terrain, perceptions des acteurs, typologie et modes de pratiques, modes de gestion des sites et itinéraires,
- compiler les données et en faire la synthèse cartographique,
- puis établir un plan d'actions qui devra être mis en œuvre par les collectivités, dans le respect de leurs rôles et de leurs missions : inscription des sites et itinéraires au PDESI, mise à jour des conventions de gestion, nouvelle réglementation, pose de panneaux d'information (prise en compte des chartes existantes...), mise en défens de certains secteurs (ex : gorges du Brian), diffusion d'un code de bonne pratique, élaboration d'une convention particulière avec certains prestataires, élaboration d'un protocole d'accueil d'évènements sportifs, organisation d'un évènement d'interconnaissance mutuelle entre usagers et pratiquants...

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2017, le Conseil départemental de l'Hérault a lancé la réévaluation des sites d'escalade de Fauzan et Trémenal en lien avec les Communes et l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, comité sportif, associations, experts environnementalistes...).

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
À définir	Communes, CdC, Pays Pnr HL, OT Hérault Tourisme Hérault Sports CD34, DREAL Associations locales Prestataires Comités départementaux Experts naturalistes	Co-animation Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x				40 000,00 (prestation externe)		CD34 Région État (DREAL)
TOTAL						40 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le plan de gestion des APN, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels, une fois finalisé, sera présenté pour avis à la CDESI. Il sera ensuite validé par les collectivités et en CDNPS.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Le plan de gestion aura commencé à être mis en œuvre sur le terrain.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'action paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervois ».</p> <p>Fiche 8.1 : Mise en place d'un dispositif de surveillance et prévention dans les espaces naturels.</p>
------------------------------------	---

FICHE ACTION 8.1	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Mise en place d'un dispositif de surveillance et prévention dans les espaces naturels

BESOINS :

La qualité paysagère et la qualité de la visite peuvent être fortement améliorées tant au profit des habitants que des visiteurs, en évitant les dégradations et en sensibilisant le plus grand nombre à la valeur patrimoniale du site.

OBJECTIFS :

- Eviter les dégradations aux abords des villages et dans les espaces naturels,
- Sensibiliser sur le terrain à la valeur patrimoniale du site,
- Améliorer la qualité paysagère et de la visite dans le Grand Site.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre en place sur le Grand Site une organisation locale nouvelle dédiée à la surveillance et à la prévention aux abords des villages et dans les espaces naturels.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de mettre en place et d'animer une dynamique collective et coordonnée de surveillance et un protocole de travail avec tous les acteurs :

- mobiliser et sensibiliser tous les acteurs locaux de terrain : élus locaux, habitants, professionnels du tourisme (prestataires, agents de l'Office de Tourisme), associations locales, agents des collectivités (communes, SIAEP, communauté de communes, Pnr HL, Conseil départemental...), agents assermentés (gendarmerie, ONCFS...),
- sensibiliser et impliquer toute la chaîne judiciaire,
- utiliser le site internet « SURICATE » qui permet de signaler tout problème constaté sur un site de pratique de sport de nature,
- mettre en place un système d'information local pour centraliser les remontées du terrain (type tableau de suivi des dégradations et/ou SIG) facilement renseignable.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes Prestataires et associations OT, SIAEP, CdC Pnr HL, CD34 Gendarmerie, ONCFS DREAL, DDTM	Portage Réalisation Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
			x	x	x	Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

La coopération de tous les agents permettra de faire diminuer les comportements irrespectueux des usagers dans le site (dégradations, stationnement sauvage dans les secteurs fragiles type bords de falaises).

La qualité paysagère des équipements, des abords des villages et des espaces naturels sera améliorée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Dans un second temps, après évaluation, il s'agira de :

- mettre à jour la réglementation,
- étudier la faisabilité de créer un poste de policier municipal mutualisé à l'échelle de plusieurs communes et/ou une patrouille (veille de terrain sur les dégradations, sensibilisation des habitants et des visiteurs), durant la saison estivale et/ou certains week-ends sur les ailes de saison,
- étudier la faisabilité et mettre en place une équipe locale (type brigade verte) d'au moins deux agents qui soient en charge à la fois de la surveillance et de la prévention auprès des usagers dans les espaces naturels durant les périodes de forte fréquentation (par tournées régulières) et de l'entretien des équipements et des espaces naturels du Grand Site : aires de stationnement hors villages, aires de repos en bordure de RD (fauche d'entretien, ramassage de déchets, réparation de mobilier...), entretien des équipements intercommunaux (site des Meulières, refuge de la forêt,...). Cette équipe pourrait être mutualisée entre les communes, la Communauté de Communes et le Conseil départemental.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'action paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervois ».
Fiche 8.0 : Élaboration d'un plan de gestion des Activités de Pleine Nature, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels.

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 9	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélo et accueil des camping-cars)

BESOINS :

L'attractivité du Grand Site génère une fréquentation qui entraîne en certaines périodes de l'année (saison estivale, week-ends...) et sur certains secteurs plus ou moins fragiles (villages, espaces naturels) des problèmes de circulation et de stationnement qui ne vont qu'augmenter avec la notoriété accrue du site.

La qualité de la découverte et la visite peuvent être fortement améliorées en portant une attention particulière à la qualité de la circulation sur les itinéraires qui irriguent le Grand Site et aux espaces de stationnement dans la mesure où ils constituent en tant que tels les premiers lieux découverts avant même les sites de visites, et en développant les modes de déplacements doux.

OBJECTIFS :

- Partager l'état des lieux des itinéraires de découverte et des espaces de stationnement constatés et potentiels sur le Grand Site,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour organiser les déplacements et le stationnement des différents types de visiteurs en fonction des différents types d'itinéraires et des espaces de stationnement possibles et des types de mobilités à l'échelle du Grand Site,
- Se doter d'un plan d'actions adapté à chaque itinéraire de découverte et à chaque espace en fonction des types de mobilités,
- Résoudre les difficultés chroniques de stationnement des habitants et des visiteurs là où elles existent,
- Limiter l'afflux des véhicules sur le cœur du Grand Site en haute saison,
- Gérer l'accueil des camping-cars,
- Éviter le stationnement anarchique en bord de route et dans les espaces naturels,
- Réduire l'impact de la voiture dans le paysage et les sites sensibles,
- Améliorer la circulation, le stationnement et le confort de visite dans les villages,

- Accompagner le développement de l'itinérance sur le Grand Site,
- Développer les possibilités d'accéder et de découvrir le Grand Site sans voiture,
- Améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser le schéma des déplacements et du stationnement du Grand Site, qui devra intégrer et promouvoir la découverte sans voiture.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :
- mettre en place un comité de pilotage/groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
 - élaborer un cahier des charges de la mission pour établir le schéma des déplacements et du stationnement,
 - rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (prestataire extérieur),
 - sélectionner le prestataire,
 - réaliser le schéma des déplacements et du stationnement du Grand Site.

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés pour réaliser l'état des lieux et le plan d'actions (Communes, Communauté de Communes, Conseil départemental, Comités départementaux, État...), dans le respect de leurs rôles et de leurs missions,
- tenir compte des données déjà existantes et des projets en cours sur les communes,
- compiler les données et en faire la synthèse cartographique,
- intégrer dans le cadre de ce schéma le développement du vélo : itinéraires d'accès, boucles découverte, liaison Canal du Midi à Saint-Pons de Thomières via Minerve, carte et signalétique, équipements et services pour les usagers (vélos à assistance électrique VAE, supports vélo, toilettes, points d'eau), démarche « accueil vélo »,

- intégrer dans ce schéma le développement de l'itinérance,
- intégrer dans le cadre de ce schéma les solutions permettant d'accéder au Grand Site sans voiture en facilitant l'intermodalité depuis le littoral, Béziers, Narbonne, Lézignan-Corbières et Carcassonne, en lien avec les politiques des transports des départements de l'Aude, de l'Hérault et de la Région Occitanie.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2014, dans le cadre de l'étude de fréquentation et de fonctionnement du Grand Site :

- un premier repérage des délaissés à aménager ou à supprimer le long des RD a été réalisé,
- un premier état de la capacité de stationnement (offre et besoins) a été établi au niveau de chaque village,
- des propositions ont été faites pour développer la pratique de la découverte du Grand Site en vélo.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes, CdC, OT, Pnr HL Hérault Tourisme, CD34 Région DREAL, UDAP, DDTM	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
		x				40 000,00 (prestation externe)		CdC CD34 État (DREAL)
TOTAL						40 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le schéma des déplacements et du stationnement du Grand Site sera établi et validé par les collectivités et en CDNPS.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Le programme d'actions aura commencé à être mis en œuvre sur le terrain.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'action paysage des « Causses, canyons et vignobles du Minervois ».</p> <p>Fiche 2.3 : Mise en œuvre des travaux d'aménagement routier (hors traversées de villages).</p> <p>Fiche 7.0 : Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages.</p> <p>Fiche 9.1 : Création d'aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette.</p> <p>Fiche 9.2 : Aménagement de l'aire d'accueil et d'information à Vélioux.</p> <p>Fiche 9.3 : Réhabilitation de la passerelle de Coupiat.</p> <p>Fiche 9.4 : Mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte inter Grands Sites.</p>
------------------------------------	---

FICHE ACTION 9.1	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Création d'aires d'accueils résidents et visiteurs à La Caunette

BESOINS :

Le village de La Caunette situé sur un territoire très contraint entre falaise et rivière de la Cesse, connaît depuis longtemps des problèmes récurrents de stationnement tous les jours de l'année en toute saison tant au détriment des habitants que des visiteurs.

La commune de la Caunette, soucieuse de la qualité du cadre de vie des habitants et de la qualité de l'accueil des visiteurs a souhaité agir en priorité sur la résolution de ces problèmes de stationnement. Elle souhaite poursuivre la démarche accompagnée, globale et intégrée déjà lancée et reconnue comme exemplaire tant dans la méthode suivie que dans les partenaires mobilisés.

OBJECTIFS :

- Résoudre les difficultés chroniques de stationnement des habitants et des visiteurs dans le village,
- Améliorer le cadre de vie et l'accessibilité aux commerces et services de proximité dans le village,
- Améliorer la qualité de l'accueil et le confort de visite dans le village,
- Préserver la qualité paysagère aux abords du village.

PRINCIPE :

Il s'agit de réaliser un projet global d'aménagement qui comporte trois volets complémentaires :

- création d'une aire d'accueil face à l'église d'une capacité de 20 places (aire d'accueil résidents, jardin de l'église, route de l'Ormeau, restauration paysagère),
- création d'un cheminement piéton permettant de rejoindre le gué et le pont depuis l'aire de repos le long de la route départementale (parcours vers le village depuis la RD),
- réhabilitation de l'aire de repos le long de la RD (aire visiteurs).

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- rechercher les financements sur les travaux,
- dès obtention des financements, de lancer l'appel d'offres (entreprises compétentes),
- réaliser ensuite les travaux sous contrôle du comité de pilotage dédié, déjà mis en place dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2016, la commune a mis en place un Comité de pilotage/Groupe de travail qui a permis d'associer les services concernés, de valider le cahier des charges d'une étude préalable confiée à un paysagiste concepteur, d'élaborer puis valider un avant-projet en comité de pilotage.

En 2017, le projet d'aménagement a été validé en conseil municipal puis en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) de juillet, où il a reçu un avis favorable. Une autorisation ministérielle de travaux en site classé a été signée en septembre.

En 2018, le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'entrée Ouest du village a été validé en conseil municipal en mai.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de La Caunette	Pays , CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x					285 000,00	CdC CD34 État (DETR)
			x	x			100 000,00	
TOTAL						385 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'entrée Ouest du village de La Caunette et ses abords sera aménagée et mise en valeur.

L'aire de repos le long de la RD (aire visiteurs) et le cheminement piéton seront aménagés et mis en valeur.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 9.0 : Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars).
------------------------------------	--

FICHE ACTION 9.2	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Aménagement de l'aire d'accueil et d'information à Vélioux

BESOINS :

Le village de Vélioux se situe en amont des gorges du Brian. Il surplombe les gorges et domine le Grand Site, ce qui lui confère à la fois :

- de belles perspectives sur la cité de Minerve en fond de gorges,

- une forte covisibilité jusqu'à la plaine viticole.

Le village de Vélioux ne dispose que d'un vague terrain qui sert de parking pour les habitants et les visiteurs qui souhaitent bénéficier des quelques services disponibles : secrétariat de mairie, salle des fêtes, accès au GR77 en contrebas...

La commune de Vélioux souhaite améliorer la qualité de l'accueil et le confort de visite du village en aménageant et mettant en valeur un espace public délaissé, dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Requalifier et mettre en valeur les espaces publics du village,

- Améliorer la qualité du stationnement des habitants et l'accueil des visiteurs dans le village,

- Améliorer la qualité paysagère aux abords du village,

- Améliorer la lisibilité des gorges et des causses du Nord vers le Sud,

- Améliorer la qualité de la découverte et de la visite dans le Grand Site.

PRINCIPE :

Il s'agit d'aménager une aire d'accueil et d'information à Vélioux :

- aménagement d'une aire d'accueil et de stationnement en tant que telle dans l'espace disponible,

- déplacement de certains réseaux aériens,

- mise en place de mobiliers adaptés (table d'orientation ou panneau d'information et d'interprétation : composantes et dynamiques paysagères visibles, offre d'activités existante...).

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié, qui associe les services concernés,

- organiser une visite de terrain, pour partager les enjeux/objectifs de mise en valeur,

- élaborer un cahier des charges de la mission d'étude préalable d'aménagement paysager,

- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (paysagiste concepteur),

- sélectionner le prestataire,

- réaliser l'étude préalable par le prestataire,

- après étude, rechercher les financements, puis réaliser les travaux sous contrôle du comité de pilotage dédié.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

La 1^{ère} réunion du Comité de pilotage s'est tenue en novembre 2018.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de Vélioux	Pays , Pnr HL, CAUE CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x				10 000,00		État (DREAL)
			x	x			60 000,00	CD34 État (DETR)
TOTAL						70 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'aire d'accueil et d'information sera créée.

La qualité de l'accueil des visiteurs sera améliorée.

Un nouvel espace de lecture des paysages et d'information touristique sera créé à Vélioux.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 9.0 : Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars).
------------------------------------	--

FICHE ACTION 9.3	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Réhabilitation de la passerelle de Coupiat

BESOINS :

La passerelle de Coupiat enjambe un très joli canyon du même nom typique de ceux qui entaillent les causses du Minervois, et qui marque la limite entre les communes de Minerve et La Caunette. La passerelle est très visible depuis la RD 10 qui dessert la cité de Minerve depuis l'aval du village de La Caunette situé en porte d'entrée du Grand Site.

Cet ouvrage d'art souvent emprunté par les habitants et autres randonneurs permet de relier depuis très longtemps les deux villages.

Cette passerelle est aujourd'hui en très mauvais état et présente des risques importants notamment en termes de sécurité des personnes (garde-corps désolidarisés de la structure – risque de chute). Les communes ont d'ailleurs déjà pris un arrêté d'interdiction de passage (juillet 2017) mais qui n'est pas respecté...

Aujourd'hui, les collectivités locales (communes de Minerve et de La Caunette, Communauté de Communes du Minervois au Caroux, Pays Haut Languedoc et Vignobles) souhaitent que le nouvel itinéraire de randonnée « GRP Vignobles » proposé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre puisse traverser le Grand Site depuis La Caunette vers Azillanet via la cité de Minerve, et la passerelle de Coupiat qu'il s'agit de sécuriser et mettre en valeur dans le cadre d'une démarche accompagnée, globale et intégrée.

OBJECTIFS :

- Réhabiliter et mettre en valeur la passerelle de Coupiat,
- Accompagner le développement de l'itinérance douce dans le Grand Site,
- Révéler les perspectives sur le canyon de Coupiat depuis la RD,
- Améliorer la qualité de la découverte et de la visite dans le Grand Site.

PRINCIPE :

Il s'agit de réhabiliter la passerelle de Coupiat située à cheval sur les communes de Minerve et de la Caunette.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, d'ici fin mars 2019, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux (compétente en matière de création, aménagement et gestion des itinéraires de randonnée) se chargera de :

- élaborer un projet de cahier des charges de la mission d'étude préalable jusqu'aux travaux,
- réaliser une première étude de diagnostic sanitaire et structurel de l'ouvrage afin de bien mesurer son état de conservation et savoir s'il est possible de restaurer l'ouvrage ou s'il vaut mieux le démolir pour en reconstruire un nouveau.

A partir d'avril 2019, le maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation, se chargera de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié, qui associe les services concernés,
- organiser une visite de terrain et partager les résultats de la première étude, orienter les travaux souhaités et finaliser le cahier des charges de l'étude préalable aux travaux,
- lancer un appel d'offres (architecte spécialisé)
- sélectionner le prestataire,
- réaliser l'étude préalable par le prestataire,
- la soumettre à la commission départementale des sites pour avis,
- après avis favorable de la commission des sites, réaliser les travaux de réhabilitation ou de reconstruction, sous contrôle du comité de pilotage dédié.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2017, plusieurs rendez-vous techniques préalables se sont tenus avec la Communauté de communes.

Phases d'études et de travaux non démarrés.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Commune de La Caunette	Commune de Minerve Communauté de Communes Pays Pnr HL CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x					15 000,00		État (DREAL)
		x	x				40 000,00	Communes CD34 Europe (LEADER)
TOTAL						55 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

La passerelle de Coupiat sera réhabilitée et mise en valeur.

Le GRP Vignobles pourra traverser le Grand Site et participera à sa découverte.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 9.0 : Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars).
------------------------------------	--

FICHE ACTION 9.4	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte Inter Grands Sites

BESOINS :

Le Grand Site comme les autres Grands Sites de France en projet ou déjà labellisés, partage des valeurs communes pour la préservation, la gestion et la mise en valeur de son territoire dans une optique de développement durable. En matière de tourisme, le Grand Site travaille à promouvoir un tourisme durable fondé sur la qualité du paysage et l'expérience du lieu qui contribue à dynamiser l'économie locale, à encourager des séjours plus longs, à déconcentrer la fréquentation, à favoriser une expérience de visite basée sur les valeurs d'émerveillement, d'évasion, de partage, d'accueil.

Le RGSF a conçu le projet « Escapade nature sans voiture » dans les Grands Sites de France qui vise à démontrer qu'il est possible d'explorer les plus beaux paysages de France sans voiture. Ce projet d'itinérance douce à l'échelle de plusieurs GSF vise à mettre en lumière une nouvelle manière de voyager à travers le récit d'une découverte globale (hébergements, restauration, sentiers de randonnée, itinéraires vélos, activités...) qui passe par une immersion sans voiture. Le Pays Cœur d'Hérault accompagné par le RGSF et Hérault Tourisme a déjà mis en place ce dispositif en reliant trois Grands Sites de son territoire (Cirque de Navacelles, Gorges de l'Hérault et Lac du Salagou).

La qualité de la découverte et de la visite peut être fortement améliorée en sensibilisant les acteurs locaux et les visiteurs potentiels à la possibilité de découvrir le Grand Site autrement qu'en voiture.

OBJECTIFS :

- Accompagner le développement de l'itinérance sur le Grand Site,
- Développer les possibilités d'accéder et de le

découvrir sans voiture,

- Limiter l'afflux des véhicules sur le cœur du Grand Site en haute saison,
- Réduire l'impact de la voiture dans le paysage et les sites sensibles,
- Favoriser le rayonnement des Grands Sites concernés et leur attractivité réciproque,
- Relier ces Grands Sites par l'itinérance,
- Développer une expérience basée sur les valeurs des Grands Sites de France et le tourisme durable.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre en place un projet commun entre Grands Sites voisins (Béziers, Carcassonne et Minerve) autour de l'itinérance douce.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un comité de pilotage/groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- mettre en œuvre un protocole de travail avec notamment :

- état des lieux des offres d'hébergement, de restauration, d'activités, de transports, d'itinérance,
- définition de l'expérience de visite souhaitée sur chaque Grand Site,
- définition d'un parcours test cohérent et complémentaire,
- choix des escapadeurs,
- sensibilisation des prestataires,
- réalisation du parcours test,
- présentation du compte rendu des escapades
- communication sur sites internet...

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés pour réaliser l'état des lieux et le plan d'actions (Communes, Communautés de Communes, Offices de Tourisme Communautaires, Pnr HL, Conseils départementaux, Agences de Développement Touristiques), dans le respect de leurs rôles et de leurs missions,

- s'appuyer sur l'existant et les ressources locales,
- s'appuyer sur la méthodologie des « escapades nature sans voiture » du RGSF,
- s'appuyer sur l'expérience pilote conduite en pays Cœur d'Hérault.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Une présentation de cette démarche a eu lieu en septembre 2018.

Une première réunion s'est tenue entre ADT34 et Pays HLV en octobre 2018.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Hérault Tourisme (ADT34) Aude Tourisme (ADT11) Pays Haut Languedoc et Vignobles Béziers Agglomération Syndicat Mixte de la Cité de Carcassonne	Communes CdC et Agglos OT Prestataires touristiques Pnr HL CD34 et CD11 RGSF	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x	x			Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'expérience « escapade nature sans voiture » a été réalisée entre plusieurs Grands Sites voisins.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 9.0 : Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars).
------------------------------------	--

FICHE ACTION DE RÉFÉRENCE 10	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces d'accueil et d'information)

BESOINS :

La qualité paysagère et la qualité de la visite peuvent être fortement améliorées en organisant la dépose de la signalétique obsolète, dégradée et inutile, en mettant en œuvre une signalétique spécifique au Grand Site, en améliorant les conditions d'accueil et d'information et en développant une communication touristique propre, qui s'inscrit dans un environnement territorial, de façon à compléter les actions et outils déjà existants et contribuer à ce que la fréquentation générée sur le Grand Site se diffuse largement au-delà et toute l'année...

L'Office de Tourisme du Minervois au Caroux a lancé l'élaboration d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) à son échelle.

OBJECTIFS :

- Partager l'état des lieux de la signalétique et des espaces d'accueil et d'information existants et potentiels,
- Se doter d'un plan d'actions pour améliorer les équipements et les outils d'accueil et d'information envers les visiteurs,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour organiser et améliorer l'accueil et l'information des visiteurs sur et du Grand Site de France en projet,
- Améliorer l'image de Minerve et du Grand Site,
- Tenir la promesse induite par la notoriété de la cité de Minerve,
- Améliorer la qualité paysagère du Grand Site,
- Témoigner de manière concrète et efficace des effets de la démarche Grand Site auprès des habitants.

PRINCIPE :

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre un schéma d'accueil et d'information des visiteurs propre au Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié qui associe les acteurs concernés,
- élaborer un cahier des charges du schéma,
- rechercher les financements puis lancer un appel d'offres (prestataire extérieur),
- sélectionner le prestataire,
- réaliser le schéma d'accueil et d'information du Grand Site.

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés pour réaliser l'état des lieux (Communes, Communauté de Communes, Office de Tourisme Communautaire, Syndicat AOP Minervois, Parc naturel régional, Hérault Tourisme, Conseil départemental...), et partager le plan d'actions,
- prendre en compte le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI),
- réaliser un inventaire précis et détaillé de la signalétique (localisation, typologie, pertinence, état de dégradation, capacité de lecture, légalité...), des lieux d'accueil et d'information existants, et des sites d'intérêt remarquables à signaler (portes d'entrées, éléments patrimoniaux, points de vue, aires de stationnements, activités commerciales et touristiques (caves coopératives et particulières, magasins d'artisanat d'art, hébergements, restauration, terroirs viticoles...),
- tenir compte des missions et des moyens de l'Office de Tourisme Communautaire, des attentes des visiteurs, des retombées supplémentaires potentielles que pourrait éventuellement générer un équipement de type Maison de site avec diverses fonctions et espaces (accueil et information, exposition, boutique/vente de produits du terroir, bar, restaurant, sanitaires),
- puis établir un plan d'actions qui devra être mis en œuvre par les collectivités.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2014, dans le cadre de l'étude de fréquentation et de fonctionnement du Grand Site :

- un premier diagnostic des lieux d'accueil et d'information existants a été réalisé,
- des propositions ont été faites pour adapter et limiter la signalétique, améliorer les lieux d'accueils et d'information existants et mettre en place des actions d'animation et des outils de communication touristiques propres au Grand Site.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes, CdC, OT, Pnr HL Syndicat AOP Minervois Chambres consulaires Hérault Tourisme CD34 DREAL, UDAP, DDTM	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
			x			40 000,00		CD34 État (DREAL)
TOTAL						40 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le schéma d'accueil et d'information sera établi et validé par les collectivités et en CDNPS.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Le plan d'actions d'accueil et d'information commencera à être réalisé sur le terrain.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	<p>Fiche 1.0 : Élaboration du Plan d'action paysage des « Causes, canyons et vignobles du Minervois ».</p> <p>Fiche 9.0 : Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars).</p> <p>Fiche 10.1 : Mise en place d'un réseau des ambassadeurs.</p> <p>Fiche 10.2 : Conception et diffusion d'outils de communication touristique.</p>
------------------------------------	--

FICHE ACTION 10.1	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Mise en place d'un réseau des ambassadeurs

BESOINS :

L'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information donnée auprès des visiteurs nécessite la mise en place d'un véritable réseau des partenaires « ambassadeurs » du Grand Site sensibilisé, formé et doté des bons éléments de langage, outils et bonnes pratiques.

OBJECTIFS :

- Améliorer la reconnaissance du territoire et de la démarche Grand Site de France auprès des visiteurs,
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'information touristique et patrimoniale sur le Grand Site,
- Donner de meilleures clés de lecture et de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site,
- Valoriser toutes les richesses singulières du Grand Site dans une offre de découverte structurée et cohérente,
- Sensibiliser les visiteurs sur la richesse et la fragilité des patrimoines,
- Améliorer la qualité des prestations touristiques,
- Renforcer le nombre de prestataires labellisés,
- Donner envie de revenir et de rester plus longtemps,
- Diffuser la fréquentation sur tout le territoire du Grand Site et au-delà.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre en place un réseau des ambassadeurs du Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- mettre en place et animer la dynamique de « réseau d'ambassadeurs »,
- sensibiliser les agents d'accueil et les prestataires sur la spécificité du territoire et de la démarche Grand Site de France,
- sensibiliser les agents d'accueil et les prestataires à la valeur patrimoniale du Grand Site et à la nécessaire qualité de l'accueil,
- proposer des sessions locales de sensibilisation des agents d'accueil et des prestataires sur la valeur patrimoniale et l'esprit des lieux du Grand Site (géologie, paysages, biodiversité, histoire et vestiges, vigne et vin...) sous la forme de lectures de paysages et d'éductours sur le terrain,
- accompagner l'élaboration et la diffusion d'une charte de l'accueil dans le Grand Site : bonnes pratiques des agents d'accueil et des prestataires envers les visiteurs.

Comme tout futur Grand Site de France engagé dans le développement d'un tourisme durable, cette action d'animation devra se mener en cohérence avec les objectifs de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) du Parc et du Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique (SLODT) du Pays, et pourra s'appuyer sur l'expérience du réseau d'ambassadeurs « Causses et Cévennes ».

De plus, la mise en place de ce réseau devra se faire en tenant compte des démarches existantes dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et du label Vignobles & Découvertes.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Office de Tourisme Communautaire	Prestataires Communes CdC Pays, Pnr HL Hérault Tourisme CD34	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x	x	x	x	Temps passé d'ingénierie		CdC
TOTAL								

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le réseau des ambassadeurs se sera réuni au moins 2 fois par an.

Des sessions locales de sensibilisation/information des agents d'accueil et des prestataires se seront tenues.

Une charte de l'accueil dans le Grand Site aura été élaborée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

La dynamique du réseau des ambassadeurs sera entretenue.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 10.0 : Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces d'accueil et d'information). Fiche 10.2 : Conception et diffusion d'outils de communication touristique.
------------------------------------	---

FICHE ACTION 10.2	AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu
	ACTION	Conception et diffusion d'outils de communication touristique

BESOINS :

L'amélioration de la qualité de l'information donnée sur le Grand Site auprès des visiteurs passe par la création d'outils et de supports dédiés qui mettent en valeur sa spécificité : richesse patrimoniale et/ou outils de médiation spécifiques à son échelle (paysages, patrimoine, offre en sites et itinéraires APN...).

OBJECTIFS :

- Améliorer la reconnaissance du territoire et de la démarche Grand Site de France auprès des visiteurs,
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'information touristique et patrimoniale sur le Grand Site,
- Donner de meilleures clés de lecture et de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site,
- Valoriser toutes les richesses singulières du Grand Site dans une offre de découverte structurée et cohérente,
- Sensibiliser les visiteurs sur la richesse et la fragilité des patrimoines,
- Donner envie de revenir et de rester plus longtemps,
- Diffuser la fréquentation sur tout le territoire du Grand Site et au-delà.

PRINCIPE :

Il s'agit de concevoir, diffuser et mettre à jour des outils et supports propres au Grand Site.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- concevoir un plan de communication spécifique à l'attention des visiteurs du Grand Site (image, messages, ...),
- concevoir des outils de communication spécifiques à l'attention des visiteurs du Grand Site (carte sur l'intérêt paysager, autres outils de médiation, réseaux sociaux...).

Ces outils de communication destinés aux visiteurs devront être conçus en tenant compte des démarches et des outils existants à l'échelle de la Communauté de Communes et de la destination Haut Languedoc et Vignobles (site internet...).

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Office de Tourisme Communautaire	Communes CdC, Pnr HL Hérault Tourisme CD34 RGSF	Appui au MO Suivi/Coordination

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x	x				Temps passé d'ingénierie		CdC
		x	x	x		10 000,00		CD34 LEADER
TOTAL						10 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

La rubrique dédiée au Grand Site sur le site internet de la destination HLV sera créée. Des supports adaptés et spécifiques au Grand Site seront créés et diffusés : carte sur l'intérêt paysager, outils de médiation.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Les outils de communication seront mis à jour et renouvelés.

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 10.0 : Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces d'accueil et d'information). Fiche 10.1 : Mise en place d'un réseau des ambassadeurs.
------------------------------------	--





Mettre en
place une
gestion
pérenne du
Grand Site
et des outils
d'évaluation

FICHE ACTION 11	AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation
	ACTION	Assurer l'animation de l'OGS

BESOINS :

La mise en œuvre de la démarche Opération Grand Site (OGS) qui vise l'obtention puis le renouvellement du label Grand Site de France (GSF) nécessite la mise en place de moyens d'animation dédiés.

En tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes, et le Conseil départemental, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure la responsabilité de l'animation de l'OGS.

OBJECTIFS :

- Animer et coordonner l'Opération Grand Site (OGS) afin de mettre en œuvre un projet cohérent, concerté et fédérateur,
- Assurer la gestion et la gouvernance du projet Grand Site de France,
- Disposer d'un référent unique facilement identifiable à même de mobiliser et structurer les nombreux acteurs du territoire autour du projet Grand Site de France,
- Mettre en œuvre les différentes phases de l'OGS jusqu'à l'obtention du label GSF.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre à disposition des moyens humains dédiés à l'OGS ainsi qu'un budget annuel de fonctionnement de l'OGS individualisé.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, dans le cadre de son fonctionnement global, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, se chargera de mobiliser des moyens humains dédiés à l'OGS :

- un poste de chargé de mission dédié à l'OGS (1 ETP),
- du temps passé d'accompagnement/suivi de DGS, et de secrétariat administratif et financier.

Le chargé de mission OGS aura pour rôle :

- l'animation et la coordination générale de la démarche OGS, en lien avec la DREAL, dont l'élaboration des dossiers de candidatures (document cadre avec programme d'actions puis

label), la présentation de l'état des actions en cotech et copil, la coordination pour préparer les réunions de programmation financière annuelle,

- la sensibilisation et la mobilisation des acteurs concernés (collectivités, services de l'Etat, organismes publics d'appui et de conseil, associations, habitants...),
- la concertation liée à l'OGS (organisation, animation et secrétariat des réunions),
- la coordination, le montage et le suivi technique, administratif et financier du programme d'actions de l'OGS (rédaction des cahiers des charges, recherche de financements, mise en œuvre opérationnelle...),
- l'information et la communication sur l'OGS envers les habitants, les élus, et les institutionnels,
- l'accompagnement et le suivi des opérations liées à l'OGS, portées par les différents maîtres d'ouvrages publics et privés,
- une veille et un suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS,
- une représentation technique dans les réseaux : départemental, régional, national...

Compte-tenu des objectifs de l'OGS, et des missions de la structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, le Chargé de mission OGS devra en particulier veiller à assurer un suivi :

- des études et des schémas patrimoniaux majeurs dans le Grand Site : Plan de paysage...
- des dispositifs et démarches qui concourent aux objectifs de l'OGS dans le Grand Site : document d'objectif Natura 2000, Opération façades...
- de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme des collectivités,
- des actions de sensibilisation au patrimoine naturel, culturel et paysager dans le Grand Site,
- des réunions techniques nationales organisées par le RGSF.

Le chargé de mission OGS sera sous Contrat à Durée Indéterminée (CDI) du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Intégré au sein du Pôle Développement Economique du Pays HLV, il sera placé sous la responsabilité hiérarchique directe de la Directrice Générale des Services, à laquelle il rendra compte de l'état d'avancement de sa mission.

Si le chargé de mission OGS est salarié du Pays HLV, il agira néanmoins pour le compte du

territoire du Grand Site et pour le compte de toutes les collectivités impliquées dans la démarche (Communes, Communauté de Communes, Conseil Départemental notamment...) en tant que poste d'ingénierie mutualisée. Il sera donc le référent technique OGS tant du Pays HLV que de l'ensemble des collectivités et autres acteurs.

Le Pays HLV se chargera également de mobiliser un budget annuel de fonctionnement de l'OGS individualisé au sein de son budget annuel de fonctionnement global.

Le budget annuel de fonctionnement de l'OGS se composera de :

1/ Coûts liés à l'animation de l'OGS :

- frais de personnel (salaires brut chargés, déplacements, formations...),
- frais administratifs,
- frais de fonctionnement (loyer, informatique, téléphonie, fournitures...),
- frais de réception (réunions, visites...),
- frais d'adhésion au RGSF.

2/ Ressources liées à l'animation de l'OGS :

- contribution de la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat,
- contribution du Conseil départemental, dans le cadre d'une aide à l'animation, la coordination, l'expertise, l'ingénierie et l'accompagnement du territoire dans la construction de la démarche OGS et dans l'objectif de l'obtention du label Grand Site de France,
- apport d'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En mai 2012, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a recruté le chargé de mission OGS avec le soutien des deux communautés de communes et du Conseil départemental de l'Hérault.

Ainsi, dès la phase de préfiguration de l'OGS, les collectivités se sont organisées et se sont données des moyens mutualisés pour avancer jusqu'à l'obtention du label GSF.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes, CdC, Pnr HL CD34, Région DREAL, DRAC, UDAP, DDTM RGSF, Autres partenaires	Portage, Réalisation Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x	x	x	x	80 000,00 (budget annuel de fonctionnement)		CdC CD34
				TOTAL		400 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le budget annuel de fonctionnement de l'OGS sera stabilisé. Le poste de chargé de mission OGS sera conforté pour les besoins de la démarche Grand Site de France.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles continuera de porter et gérer l'OGS dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes, et le Conseil départemental et continuera de mettre à disposition des moyens humains dédiés ainsi qu'un budget annuel de fonctionnement individualisé.

FICHE ACTION 12	AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation
	ACTION	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants...)

BESOINS :

La mise en œuvre de la démarche Opération Grand Site (OGS) qui vise l'obtention puis le renouvellement du label Grand Site de France (GSF) nécessite une communication organisée et des outils appropriés.

En tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes, et le Conseil départemental, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure la responsabilité de l'information et de la communication sur l'OGS.

OBJECTIFS :

- Favoriser la connaissance et la reconnaissance du territoire et de la démarche OGS,
- Informer sur les actions menées dans le cadre de l'OGS,
- Faire adhérer les habitants, les propriétaires, les usagers, les élus et l'ensemble des acteurs institutionnels au projet Grand Site,
- Contribuer à mettre en œuvre les différentes phases de l'OGS jusqu'à l'obtention du label GSF.

PRINCIPE :

Il s'agit de se doter, concevoir, mettre à jour et diffuser des outils et supports de communication propres à l'OGS.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

- Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :
- mobiliser les principaux acteurs intervenants sur le Grand Site au sein d'un Comité de pilotage/groupe de travail dédié,
 - réunir ce Comité de pilotage/groupe de travail, pour réfléchir collectivement sur l'image et les valeurs du Grand Site, et acter les données clés,

- élaborer avec ces acteurs une identité visuelle, une charte graphique (dont logo inspiré du cartouche préconisé par le RGSF), un cahier des charges support des outils de communication souhaités,
- établir un plan de communication avec le concours de son agence de communication : rubrique dédiée à l'OGS sur le site internet du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dépliant pédagogique, kakémono, ...
- diffuser les outils de communication,
- continuer à mettre à jour les rubriques dédiées à l'OGS sur les sites internet du Pays et de la CdC,
- continuer à réaliser des communiqués de presse sur les opérations liées à la mise en œuvre de l'OGS.,
- enfin suivre et évaluer la mise en œuvre de plan de communications.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Depuis mai 2012, le Pays HLV :

- alimente une rubrique dédiée à l'OGS sur son site internet et sur celui de la Communauté de Communes,
- propose des éléments rédactionnels aux collectivités (Communes, Communauté de Communes, Parc naturel régional, Conseil départemental...) selon leurs besoins,
- produit des communiqués de presse tant que besoin.

Depuis juillet 2015, le Pays HLV :

- participe aux différents réseaux départemental, régional et national des Grands Sites de France (qu'ils soient en projet et/ou déjà labellisés GSF),
- représente le territoire du Grand Site et la démarche OGS qui bénéficient déjà d'une reconnaissance nationale,
- alimente une rubrique dédiée à l'OGS sur le site internet du Réseau des Grands Sites de France,
- diffuse un document pédagogique sur les Grands Sites de France.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC Pnr RHL CD34 Région DREAL RGSF Autres partenaires	Portage Réalisation Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
	x					1 500,00 (prestation de service)		CdC CD34
	x					5 000,00 (prestation de service)		
				TOTAL		6 500,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Les rubriques dédiées à l'OGS sur les sites internet du Pays et de la CdC seront mises à jour régulièrement.

Un flyer pédagogique et un kakémono sur l'OGS seront créés et diffusés.

PERSPECTIVES POST 2023 :

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :	Fiche 5.0 : Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers).
------------------------------------	---

FICHE ACTION 13	AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation
	ACTION	Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)

BESOINS :

Les paysages du Grand Site évoluent sous l'effet de dynamiques naturelles, agricoles, urbaines. Ces évolutions sont parfois peu perceptibles. La mise en œuvre de la démarche Opération Grand Site (OGS) qui vise l'obtention puis le renouvellement du label Grand Site de France (GSF) nécessite la mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) à l'échelle du territoire du Grand Site.

OBJECTIFS :

- Assurer le suivi de l'évolution des paysages au regard de leurs composantes et dynamiques (naturelles, agricoles, urbaines) en lien avec la fréquentation, les aménagements et leurs impacts,
- Sensibiliser les élus et la population aux valeurs du site,
- Aider à la décision des acteurs en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- Se doter d'un outil d'observation, de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de l'OGS.

PRINCIPE :

Il s'agit de doter le Grand Site d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP), outil d'analyse, d'observation et de suivi de l'évolution de ses paysages à son échelle.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera, en partenariat avec le Parc naturel régional, de :

- mettre en place un Comité de pilotage/ Groupe de travail dédié pour acter les objectifs et la méthodologie,

- collecter toutes les traces bibliographiques et iconographiques sur l'évolution historique des paysages,
- choisir un photographe professionnel (prestataire extérieur),
- définir un itinéraire photographique : choix des points de vues caractéristiques des paysages et des enjeux (au moins 40 points de vue : progression des pins, arrachage des vignes, déprise pastorale, fermeture des fonds de vallées, étalement de l'habitat résidentiel, résorption des points noirs, aménagements touristiques...), à faire en se basant sur les clichés anciens et sur les propositions d'un photographe professionnel et du groupe de travail...
- réaliser une première campagne de photographies, pour se constituer un fonds,
- rendre compte de chaque campagne : état des lieux, analyse des transformations constatées,
- proposer des mesures nouvelles et/ou correctrices en matière d'agriculture, d'aménagement et d'urbanisme notamment...

Il s'agit bien d'effectuer des prises de vues périodiques sur le territoire du Grand Site, sur des lieux choisis, avec les mêmes angles de vue et cadrages, et sur des temps longs...

Il s'agira ensuite de réaliser une campagne de rephotographie au moins tous les 5 ans...

La mise en place et l'animation de cet outil devra se faire :

- en tenant compte de l'outil OPP déjà mis en place par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à son échelle,
- en tenant compte des préconisations faites par le RGSF pour les OPP de Grands Sites de France.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC Pnr HL CAUE CD34 DREAL, UDAP	Portage Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
				x		35 000,00 (prestation de service)		CdC CD34 État (DREAL)
				TOTAL		35 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

L'itinéraire photographique sera créé.

Une campagne de photos aura été réalisée.

Les clichés et les observations auront été diffusés auprès des élus et du grand public.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Une nouvelle campagne de photos sera réalisée au bout de 5 ans.

FICHE ACTION 14	AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation
	ACTION	Mise en place d'un observatoire local de la fréquentation

BESOINS :

La fréquentation sur le Grand Site ne va qu'augmenter avec la notoriété accrue du site. Elle évolue sous l'effet de facteurs exogènes (contexte international, météo, pouvoir d'achat et souhaits des visiteurs...) et de facteurs endogènes (démarches de promotion et communication menées par les collectivités, qualité des paysages et des sites et itinéraires de visites, qualité de l'accueil et de l'information...). La mise en œuvre de la démarche Opération Grand Site (OGS) qui vise l'obtention puis le renouvellement du label Grand Site de France (GSF) nécessite de bien connaître et suivre la répartition géographique et temporelle des flux, leur intensité et leur évolution pour améliorer la qualité de la visite et de la découverte, qui passe par la qualité de l'accueil et de l'information tant sur le plan des aménagements que des pratiques...

OBJECTIFS :

- Assurer le suivi de l'évolution quantitative et qualitative de la fréquentation du Grand Site,
- Connaître la répartition de la fréquentation dans le Grand Site,
- Mieux connaître les visiteurs (origine, motivations, pratiques, degré de satisfaction...),
- Améliorer la gestion de l'accueil en fonction de la fréquentation,
- Adapter les pratiques et les aménagements aux flux réels,
- Se doter d'un outil d'observation de la fréquentation pour piloter une démarche de tourisme durable.

PRINCIPE :

Il s'agit de doter le Grand Site d'un Observatoire local de la fréquentation (de type tableau de bord), outil d'analyse, d'observation et de suivi de l'évolution de la fréquentation.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage se chargera de :

- concevoir et mettre en place un tableau de bord de suivi de la fréquentation,
- accompagner la commune de Minerve pour suivre les données de fréquentation du parking du Bouys afin de mesurer la fréquentation annuelle à Minerve même,
- accompagner la Communauté de Communes pour suivre les données de fréquentation des éco-compteurs afin de mesurer la fréquentation des sites et itinéraires concernés.

Il s'agit bien de :

- associer l'ensemble des acteurs concernés pour concevoir le tableau de bord de suivi (Communes, Communauté de Communes, Office de Tourisme Communautaire, prestataires locaux, Pnr HL, Hérault Tourisme) de façon à doter le Grand Site d'un outil pertinent, mobilisateur, simple et efficace,
- associer l'observatoire départemental de l'ADT afin de veiller à une cohérence méthodologique entre les indicateurs d'observation départementaux existants à l'ADT et les indicateurs locaux.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

En 2014, dans le cadre de l'étude de fréquentation et de fonctionnement du Grand Site :

- des compteurs routiers et des compteurs de fréquentation temporaires dans les espaces naturels ont été mis en place,
- les données de l'aire d'accueil du Bouys ont été collectées,
- les données des prestataires (musées, caveaux...) et des lieux d'information (bureau de l'OT) ont été collectées,
- des entretiens en face à face ont été réalisés pour connaître les profils des visiteurs, leurs motivations, comportements, usages et activités, les circuits effectués, les sites d'intérêt préférés, leurs perceptions, attentes, dépenses moyennes effectuées...

Depuis, en mars 2017, suite à cette étude de fréquentation et de fonctionnement, la Communauté de Communes a équipé le Grand Site de 5 boîtiers de comptage automatique (éco-compteurs) dans des secteurs identifiés à enjeux : Sentier d'interprétation des Meulières (La Livinière), Plateau d'Aldène (Cesseras), Falaise de Fauzan (Cesseras), vallon de Coupiat (La Caunette), gorges du Brian (Minerve). Depuis, le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure le suivi des données de fréquentation de ces éco-compteurs.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC , OT Hérault Tourisme CD34, CRT, Région DREAL	Portage Réalisation Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
x	x	x	x	x	x	Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
				TOTAL				

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le tableau de bord de suivi de la fréquentation sera mis en place.
La fréquentation annuelle du Grand Site pourra être mesurée chaque année.

PERSPECTIVES POST 2023 :

L'observation et le suivi de la fréquentation se poursuivra de manière continue.

FICHE ACTION 15	AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation
	ACTION	Mise en place des outils de suivi / évaluation du programme OGS

BESOINS :

Le programme d'actions présenté dans ce document cadre a comme fil conducteur « Révéler le Grand Site ». Les actions inscrites au programme de l'OGS cherchent à répondre aux objectifs suivants :

- révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers,
- connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain,
- améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu,
- mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation.

OBJECTIFS :

- Assurer l'évaluation en continu de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site,
- Mesurer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs de l'OGS dans une démarche d'amélioration continue,
- Disposer d'outils de communication et de données concrètes sur les actions menées dans le cadre de l'OGS,
- Évaluer les retombées économiques directes et indirectes induites par le Grand Site.

PRINCIPE :

Il s'agit de mettre en place des outils d'évaluation de l'OGS pour mesurer l'efficacité des actions réalisées et pouvoir les réorienter si nécessaire.

MÉTHODE DE RÉALISATION :

Pour ce faire, le maître d'ouvrage, se chargera de :

- concevoir et mettre en place un tableau de bord local de suivi : sélection de thématiques à évaluer, critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs, indicateurs de suivi et de réalisation...,
- réaliser une étude sur les retombées économiques dans le Grand Site à la fin de la période de mise en œuvre du programme d'actions OGS.

Pour l'étude sur les retombées économiques, il s'agira de faire appel à un prestataire extérieur et s'appuyer sur les méthodologies développées dans d'autres Grands Sites de France (Pont du Gard, Puy de Dôme) valorisées par le RGSF. Cette étude sera réalisée durant la dernière année du programme.

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Opération non démarrée.

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES :

MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES ASSOCIÉS	RÔLE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'OGS
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Communes CdC, Pnr HL CD34 Région DREAL, DRAC, UDAP, DDTM	Portage Réalisation Animation/Coordination Suivi

CALENDRIER ET COÛT PRÉVISIONNEL :

Calendrier prévisionnel						Coût estimé (Montant HT)		Partenaires financiers
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Études	Travaux	
			x			Temps passé d'ingénierie		CdC CD34
					x	20 000,00 (prestation de service)		CdC CD34
				TOTAL		20 000,00		

RÉSULTATS ATTENDUS :

Le tableau de bord local de suivi sera créé et aura été renseigné.
L'étude sur les retombées économiques aura été réalisée.

PERSPECTIVES POST 2023 :

Opération Grand Site «Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian»

Tableau synoptique du programme d'actions 2019-2023

Fiche	Intitulé	Nombre d'actions	Maître d'ouvrage
AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers		
Action de référence 1	Élaboration du plan d'actions paysage «Causse, canyons et vignobles du Minervois»	1	Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Action 1.1	Priorisation et mise en œuvre des actions du plan de paysage	1	Pays HLV et Pnr HL
Action 1.2	Mise en place d'une assistance architecturale et paysagiste	1	Pays HLV
Action 1.3	Requalification du panorama sur la cité de Minerve depuis La Pujade	1	Commune de Minerve
Action de référence 2	Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés	1	Pays HLV
Action 2.1	Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'implantation des containers déchets	1	Communauté de Communes
Action 2.2	Opération déblaiement d'épaves, suppression des dépôts sauvages et lutte contre la cabanisation	1	Pays HLV
Action 2.3	Mise en œuvre des travaux d'aménagement des routes et des voies (hors traversées de villages)	1	Conseil départemental de l'Hérault
Action 2.4	Élaboration et mise en œuvre d'un protocole d'effacement des réseaux aériens dans le grand paysage	1	Pays HLV
Action de référence 3	Élaboration d'un schéma de développement agricole	1	Pays HLV
Action 3.1	Aménagement viticole à La Livinière	1	ASA d'aménagement foncier de l'Hérault
Action 3.2	Aménagement viticole à La Caunette	1	ASA d'aménagement foncier de l'Hérault
Action 3.3	Mise en valeur des potentialités viticoles des causses	1	Syndicat AOP Minervois
AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain		
Action de référence 4	Réalisation de l'inventaire des patrimoines (patrimoine hydraulique, pierre sèche,...)	1	Pays HLV
Action de référence 5	Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers)	1	Pays HLV
Action 5.1	Accompagnement du musée de Minerve par la chargée de mission musées du Pays d'Art et d'Histoire	1	Pays HLV
Action 5.2	Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve	1	Commune de Minerve
Action 5.3	Étude de faisabilité pour l'organisation d'un événement «Grand Site»	1	Pays HLV
Action de référence 6	Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages	1	Pays HLV
Action 6.1	Restauration de l'église Saint-Laurent à Azillanet	1	Commune d'Azillanet
Action 6.2	Restauration de l'église Saint-Geniès à Cessero	1	Commune de Cessero
Action 6.3	Réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption et du porche à La Caunette	1	Commune de La Caunette
Action 6.4	Réhabilitation de l'église Notre Dame du Spasme à La Livinière	1	Commune de La Livinière
Action 6.5	Sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint-Sauveur à La Livinière	1	Commune de La Livinière
Action de référence 7	Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages (dont traversées de villages)	1	Pays HLV
Action 7.1	Mise en valeur des abords du village (dont théâtre de verdure) - Azillanet	1	Commune d'Azillanet
Action 7.2	Mise en valeur du cœur de village et de ses abords - Cessero	1	Commune de Cessero
Action 7.3	Mise en valeur du cœur du village et de ses abords - La Caunette	1	Commune de La Caunette
Action 7.4	Mise en valeur du cœur du village et de ses abords - La Livinière	1	Commune de La Livinière
Action 7.5	Mise en valeur des abords du village - Siran	1	Commune de Siran
AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu		
Action de référence 8	Élaboration d'un plan de gestion des APN, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels	1	A définir
Action 8.1	Mise en place d'un dispositif de surveillance et prévention dans les espaces naturels	1	Pays HLV
Action de référence 9	Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars)	1	Pays HLV
Action 9.1	Création d'aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette	1	Commune de La Caunette
Action 9.2	Aménagement de l'aire d'accueil et d'information à Vélioux	1	Commune de Vélioux
Action 9.3	Réhabilitation de la passerelle de Coupiat	1	Commune de La Caunette
Action 9.4	Mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte inter Grands Sites	1	ADT 34 et 11, Pays HLV, Béziers Agglo, SM Cité de
Action de référence 10	Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces d'accueil et d'information)	1	Pays HLV
Action 10.1	Mise en place d'un réseau des ambassadeurs	1	Office de Tourisme Communautaire
Action 10.2	Conception et diffusion d'outils de communication touristique	1	Office de Tourisme Communautaire
AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation		
Action 11	Assurer l'animation de l'OGS	1	Pays HLV
Action 12	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants...)	1	Pays HLV
Action 13	Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)	1	Pays HLV
Action 14	Mise en place d'un observatoire local de la fréquentation	1	Pays HLV
Action 15	Mise en place des outils de suivi/évaluation du programme OGS	1	Pays HLV
	TOTAL	45	

														Total 2019-2023			
Avant 2019		2019	2020	2021	2022	2023	Après 2023		Invest. Coût HT	Fonct. Coût HT							
	1	52 500,00 €															
			1		1		1		1		1						
				1	15 000,00 €	1	15 000,00 €	1	15 000,00 €								45 000,00 €
				1	5 000,00 €	1	10 000,00 €										15 000,00 €
				1	15 000,00 €												15 000,00 €
			1		1	15 000,00 €	1	15 000,00 €									30 000,00 €
				1	15 000,00 €												15 000,00 €
	1		1		1		1		1		1		1				
	1		1		1		1		1		1		1				
			1	30 000,00 €	1	30 000,00 €											60 000,00 €
	1	5 000,00 €	1	105 600,00 €	1	105 600,00 €											211 200,00 €
	1	5 000,00 €	1	144 300,00 €	1	144 300,00 €											288 600,00 €
	1		1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €					50 000,00 €
			1	40 000,00 €	1	40 000,00 €	1	40 000,00 €									120 000,00 €
								1	50 000,00 €								50 000,00 €
	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €											20 000,00 €
				1		1											
				1		1		1		1		1					
			1														
						1	45 200,00 €	1	45 200,00 €								90 400,00 €
				1	60 000,00 €	1	60 000,00 €										120 000,00 €
			1	10 000,00 €	1	10 000,00 €											20 000,00 €
			1	96 770,00 €	1	96 770,00 €											193 540,00 €
			1	15 000,00 €													15 000,00 €
			1														
	1	61 000,00 €	1	61 000,00 €	1	15 000,00 €	1	90 000,00 €	1	90 000,00 €							256 000,00 €
	1	60 500,00 €	1	60 500,00 €	1	60 500,00 €	1	60 500,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €					281 500,00 €
	1	4 000,00 €		15 000,00 €	1	15 000,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €	1	150 000,00 €			180 000,00 €
			1	140 000,00 €	1	130 000,00 €	1	130 000,00 €									400 000,00 €
			1	15 000,00 €	1	90 000,00 €	1	90 000,00 €	1	90 000,00 €							285 000,00 €
					1	40 000,00 €											40 000,00 €
						1		1		1							
				1	40 000,00 €												40 000,00 €
			1	142 500,00 €	1	142 500,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €							385 000,00 €
			1	5 000,00 €	1	5 000,00 €	1	30 000,00 €	1	30 000,00 €							70 000,00 €
			1	15 000,00 €	1	20 000,00 €	1	20 000,00 €									55 000,00 €
Carca.							1	40 000,00 €									40 000,00 €
			1		1		1		1		1						
			1		1			5 000,00 €	1	5 000,00 €							10 000,00 €
	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €			400 000,00 €
			1	6 500,00 €													6 500,00 €
									1	35 000,00 €							35 000,00 €
	1		1		1		1		1		1		1				
						1					1	20 000,00 €					20 000,00 €
	12	278 000,00 €	28	1 002 170,00 €	33	1 209 670,00 €	27	840 700,00 €	20	600 200,00 €	12	210 000,00 €					

Total 2019-2023	3156 240,00 €	706 500,00 €
	3 862 740,00 €	

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION GRAND SITE

Sous-préfecture de l'arrondissement de Béziers
DREAL Occitanie
DRAC Occitanie
UDAP de l'Hérault
DDTM de l'Hérault
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil départemental de l'Hérault
Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Pays Haut Languedoc et Vignobles
Communauté de Communes du Minervois au Caroux
Commune d'Azillanet
Commune de Cesseras
Commune de La Caunette
Commune de La Livinière
Commune de Minerve
Commune de Siran
Commune de Vélieux
Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
SAFER Occitanie
CAUE de l'Hérault
Comité Régional du Tourisme Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Hérault Tourisme
Office du Tourisme Communautaire du Minervois au Caroux
ENEDIS
Syndicat de l'AOP Minervois
Syndicat de l'AOP Minervois - La Livinière
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique



Contact :

**Sylvain BRISA, Chargé de mission Opération Grand Site
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

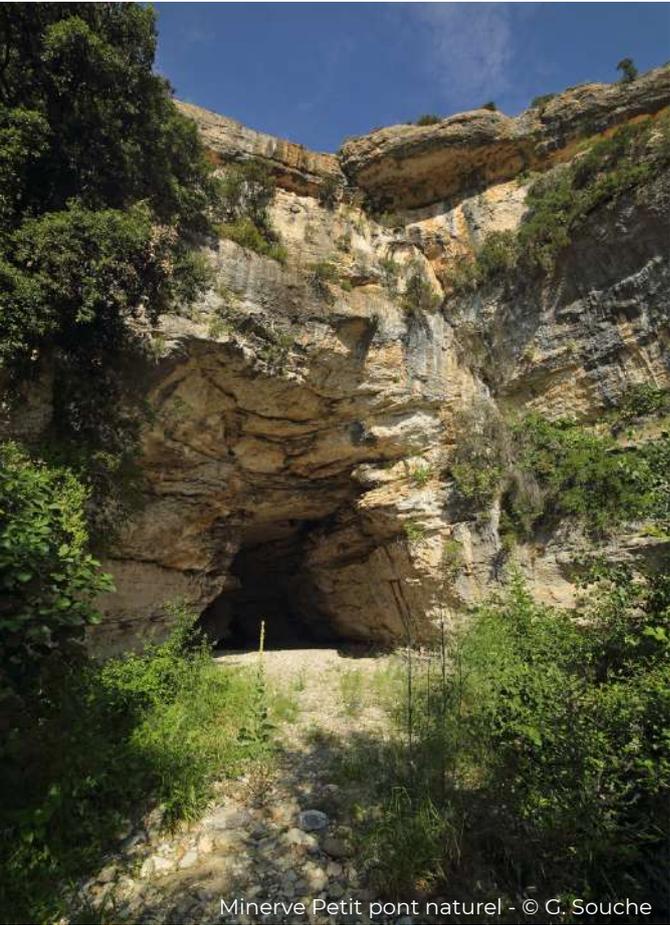
1, rue de la Voie Ferrée
34360 SAINT-CHINIAN
Tél : 04 67 38 11 10 – Port : 06 31 43 83 08
sylvain.brisa@payshlv.com



Azillanet Église - © G. Souche



La Caunette Église - © G. Souche



Minerve Petit pont naturel - © G. Souche



Conception - Com'une-exception - février 2019

La Livinière - © G. Souche



Minerve Église - © G. Souche



Muret pierre sèche - © G. Souche